Mémoire des Vosges

Histoire - Société - Coutumes

Habitat rural
Construire & reconstruire

SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE VOSGIENNE

Revue Semestrielle
N°14 Année 2007

Prix : 15 E

MÉMOIRE DES VOSGES

Histoire-Société-Coutumes

Revue semestrielle consacrée au patrimoine vosgien

publiée par

la Société Philomatique Vosgienne

Local des associations, allée Georges Trimouille 88100 Saint-Dié-des-Vosges
Courrier : BP 231 88106 Saint-Dié-des-Vosges Cedex
Téléphone : 06 88 69 15 29
Permanences au local : tous les jeudis de 14h00 à 18h00
Téléphone pendant les permanences : 03.29.52.49.12
Messagerie : info@philomatique-vosgienne.org
Site Internet : www.philomatique-vosgienne.org

ISSN 1626-5238

Directeur de la publication :
Jean-Claude Fombaron

Réalisation - maquette :
Thierry Choserot

Comité de rédaction :

Hervé Antoine
Pierre Colin
Benoît Larger
Claude Marchal
Michèle Mattern
Yann Prouillet
René Revert
Jacqueline Rittre
Marie Hélène Saint-Dizier
Claude Viry

Adhésion et commandes :
au secrétaire de la Société Philomatique Vosgienne

Montant de l'adhésion à la Société Philomatique Vosgienne : 29 E (+ 8 E frais de port)
L'adhésion donne droit à :
- recevoir des informations sur les activités de la Société (trois *Lettres* par an)
- recevoir les deux parutions de *Mémoire des Vosges* (mars et octobre)
- bénéficier de tarifs préférentiels sur les autres publications et sur d'anciennes productions de la Société Philomatique Vosgienne.

Numéros séparés de *Mémoire des Vosges* : 15 E (+ 4 E frais de port)

Notre couverture

- Ban-de-Laveline, village de Québrux, maison « QUEBRUX n°14 », voir pages 54 et suivantes. *(Photo T.C. 2007)*

© Société Philomatique Vosgienne, Saint-Dié-des-Vosges.

MÉMOIRE DES VOSGES

Histoire - Société - Coutumes

Revue Semestrielle

Habitat rural
Construire & reconstruire

Société Philomatique Vosgienne

Sixième année - N° 14
1er semestre 2007

A l'attention des auteurs

Mémoire des Vosges n'a pas la vocation d'être une revue scientifique. Quelle que soit leur portée, les études universitaires trop pointues ne seront pas retenues.

La proposition d'article, soumise au comité de rédaction, doit comporter :

Trois à cinq folios de format A4, avec notes, bibliographie et éventuellement une proposition d'illustration. Il ne faut, en aucun cas, dépasser sept folios.

Le texte doit être accessible à un public profane, tout en restant rigoureux. Les références archivistiques ou bibliographiques sont précises et exactes. Les phrases doivent être courtes et rédigées au présent si le sens le permet.

Le comité de rédaction est chargé d'adapter les textes à la ligne éditoriale retenue par le comité de rédaction. Il peut donc être amené à imposer des modifications de forme. Par contre le contenu relève, bien entendu, de la responsabilité de l'auteur.

Les illustrations proposées doivent être de bonne qualité. Ce sont, si possible, des originaux. Les photocopies sont à proscrire. Si besoin est, nous pouvons nous charger de la prise de vues de textes originaux ou de monuments qui doivent alors être signalés.

Chaque illustration doit être accompagnée d'un titre. La date et l'origine du document doivent être précisées.

L'article papier doit être accompagné d'une disquette au format Word 2000 ou antérieur, Mac ou PC (pas de Word XP). Il doit parvenir , au plus tard, le 15 décembre pour la parution de mars et le 15 juin pour la parution d'octobre. Ces dates sont impératives.

L'article peut être envoyé directement par messagerie électronique à philo.vosges@free.fr. Le tirage papier, la disquette au format PC et les illustrations suivront par courrier à l'adresse suivante : Société Philomatique Vosgienne, BP 231 88106 Saint-Dié-des-Vosges Cedex.

ATTENTION ! Les disquettes au format Mac doivent être envoyées préalablement à Thierry Choserot, 14 chemin de la Couare, Marzelay, 88100 Saint-Dié-des-Vosges. Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter le maquettiste, messagerie : thierry.choserot@free.fr

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT **4**

BELLICCVS SVRBVRO : DE L'ÉNIGME À LA SUPERCHERIE
Petit résumé d'une dérive iconographique *Gérard Grau* **5**

LE REPEUPLEMENT DE LA PRÉVÔTÉ DE RAMBERVILLERS ET L'HABITATION CHAMPÊTRE AUX 17e ET 18e SIÈCLES
Ebauche d'un code de la construction sécurisée *Marie-Hélène Saint-Dizier* **11**

LA COMMUNAUTÉ DE NOMPATELIZE SOUS LES DÉBUTS DE LA RÉPUBLIQUE (1793-1794) *Jean-Claude Fombaron* **21**

TROIS ASSIETTES DE RAMBERVILLERS CONTEMPORAINES DE LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE (1830)
René Revert, Michel Martin **25**

TROIS MOULINS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ, VESTIGES DU SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE DU 19e SIÈCLE
René Revert **27**

DIMANCHE DANS UNE FERME DU SPITZEMBERG *Hervé Antoine* **31**

QUELQUES HAMEAUX MORTS POUR LA FRANCE BAN-DE-SAPT 1914-1918 *Yann Prouillet* **37**

L'ARCHITECTURE RURALE DE LA PREMIÈRE RECONSTRUCTION DANS LE CANTON DE PROVENCHÈRES-SUR-FAVE
Yean-Yves Henry **43**

LES FERMES À L'EST DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES ET LEURS DÉCORS
Circulez, y a tout à voir ! *Daniel Grandidier* **51**

VILLAGES DE LA RÉGION DE BAN-DE-LAVELINE
Un itinéraire entre ruralité et beauté *Thierry Choserot d'après André Combeau et Claude Taillard* **55**

PALÉOGRAPHIE : LA RECOLONISATION DES BOIS DE MORTAGNE AU 16e SIÈCLE
Naissance du village de Mortagne *Marie-Hélène Saint-Dizier* **65**

ACTIVITÉS **69**

ÉCHANGES ET RELATIONS **70**

COMITÉ DE LECTURE DES REVUES
Ghislaine Arfeuil †, Jean-Claude Diedler, Jean-Claude Fombaron, Daniel Grandidier, Claude Viry, Hervé Antoine…en hommage à Ghislaine Arfeuil **71**

PRÉSENTATION DES AUTEURS **73**

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mathias RINGMANN,
GRAMMATICA FIGURATA, 1509.
Rééd. Heitz, Strasbourg 1905.

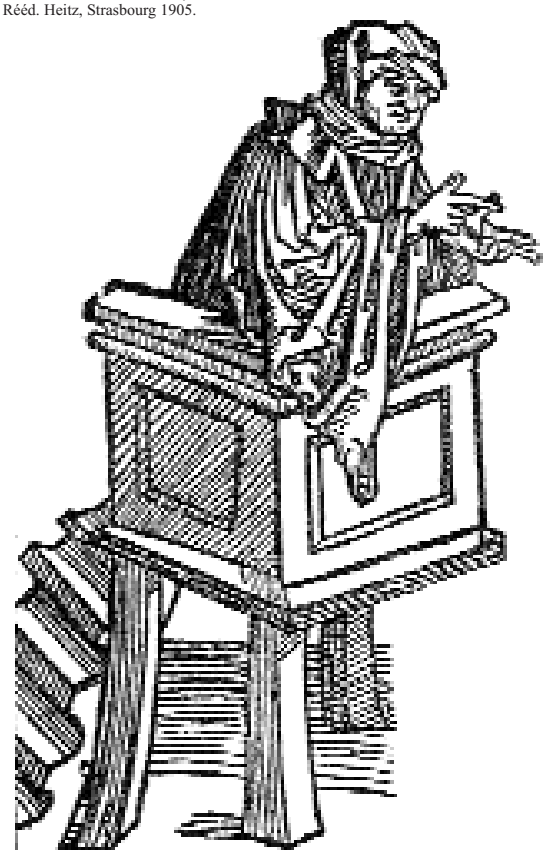

Notre patrimoine rural est en souffrance. Déjà fortement dénaturé par endroits à la suite de rénovations hasardeuses, œuvres de privés, ou d'aménagements publics liés à une voirie hypertrophiée, il peine à conserver son authenticité. La ferme, élément de base du pays, a depuis longtemps vu sa fonctionnalité se plier à l'évolution économique et démographique. Sont également venus se greffer là-dessus des effets de mode cycliques et les résultantes de l'adaptation à une technologie domestique foisonnante.

Plus que de se lamenter, il convient de témoigner de ces changements et de les enregistrer. La ferme rêvée, intemporelle, n'existe pas. L'homme passe son temps à modifier son environnement avec plus ou moins de véhémence et de frénésie, et son habitat également.

Seul le rythme change : il aurait tendance actuellement à s'accélérer.

Les contributions des auteurs de ce numéro de *Mémoire des Vosges H.S.C.* témoignent de ces changements, de l'implantation des chétives baraques des défricheurs de Mortagne, à la destruction des guerres et aux reconstructions qui en découlent. Parmi les documents illustrant ces articles, on pourra méditer sur les photographies aériennes de la première guerre mondiale sur lesquelles les fermes décalottées nous offrent, en coupe quasiment chirurgicale, les plans de la distribution de l'espace interne vide de vies. Vus du ciel, ces fantômes d'habitats cernés des lanières de champs et de prairies balisent la fin d'un monde.

Jean-Claude Fombaron

BELLICCVS SVRBVRO : DE L'ÉNIGME À LA SUPERCHERIE

Petit résumé d'une dérive iconographique

Gérard Grau

L'image, les historiens et les philosophes le savent, ne possède aucun caractère d'objectivité. Sitôt perçue, elle fait l'objet d'une représentation mentale subjective. La traduction ou la retranscription matérielle de l'image complique, en multipliant ce type de représentation, l'approche. C'est ainsi que d'images en reproductions, de subjectivités en subjectivités, de compilations en compilations, un matériau historique se voit doté du statut d'énigme à géométrie variable.

S'appuyant sur le cas d'école du « BELLICUS SURBURO » du Donon, Gérard Grau s'emploie méthodiquement à recentrer la genèse des solennelles errances.

Le bas-relief du Donon, habituellement désigné par son épigraphe « BELLICCVS SVRBVRo » a été récemment ressorti des réserves du musée d'Epinal. Il est de nouveau exposé dans la salle des Antiquités gallo-romaines. Cette oeuvre ne nécessite pas une longue présentation, car elle est suffisamment connue des amateurs d'archéologie locale.

Notre propos n'est nullement d'apporter une énième interprétation de cette énigmatique sculpture, qui a « beaucoup exercé les savants qui ont entrepris de l'expliquer », comme écrivait Dom Calmet... déjà au 18e siècle [1], mais de montrer à quel point l'absence d'esprit critique et de méthode dans la collecte des informations peut mener aux conclusions les plus contradictoires, voire les plus farfelues. Autrement dit, notre approche sera uniquement d'ordre épistémologique.

Disons qu'en ce qui concerne le texte, l'évolution actuelle des connaissances dégage l'impression que le *Belliccus* du Donon serait davantage un patronyme gaulois latinisé, plutôt qu'une divinité locale. En effet, la liste des individus portant ce nom ou des variantes proches un peu partout en Gaule et jusqu'à Rome s'allonge régulièrement [2]. Néanmoins, l'assimilation de *Belliccus* à Teutatès ou à un dieu topique, hypothèses auxquelles adhèrent par ex. Robert Forrer ou Jean-Jacques Hatt [3] ne peut pas être exclue. Quant à la signification de « *SVRBVRo* » [4], les progrès réalisés au cours des dernières décennies dans la connaissance de la langue celtique n'ont apparemment apporté aucune explication nouvelle.

Pourtant, malgré l'obscurité persistante du texte, c'est bien la symbolique des deux animaux représentés sur le bas-relief qui, depuis plus de quatre siècles, suscite le plus de polémiques. Mais souvent les interprétations les plus péremptoires reposent en réalité sur des reproductions sommaires, ou pire, littéralement falsifiées en vue d'accréditer une thèse. Il faut rajouter à ces abus le mauvais état de la roche, et le fait que la sculpture, exposée pendant longtemps à près de deux mètres de hauteur a échappé à un examen sérieux [5].

Etant donné cependant que la majorité des auteurs sont tombés d'accord pour voir dans l'animal de gauche un *lion* [6], nous examinerons principalement le cas de l'animal représenté à droite, identifié au départ à un *sanglier.*

Les premières esquisses

Après une visite dès 1692, Dom Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmoutier, retourna au Donon en 1696, accompagné cette fois-ci par son frère Dom Pierre Alliot, abbé de Senones, et d'une troupe de moines et d'ouvriers chargés de les aider dans leurs recherches. On réalisa à cette occasion un relevé des sculptures éparpillées sur le site, sous forme de dessins à la sanguine, parmi lesquels nous trouvons la première représentation de notre sanglier [7].

Le groupe du *Belliccus Surbur*, d'après Dom Alliot (1696), copié par J.B. Jollois.

Ces premiers relevés de Dom Alliot, en raison de leur inexactitude et de leur naïveté, ont donné lieu à une ironie facile, mais injustifiée. Il est vrai que les esquisses sont sommaires, mais elles ont permis de dresser un inventaire inespéré des vestiges antiques du Donon. En effet, peu de temps après le passage des religieux, et comme le rapporte Dom Calmet, des paysans des

environs vinrent saccager le site et briser les idoles païennes. Et plus tard, vers 1720, les vieilles pierres serviront à édifier les digues des réservoirs des forges de Grandfontaine.

Pour être complet à propos de l'intervention des frères Alliot au Donon, il faut préciser que l'antériorité de leurs dessins a été mise en doute par la découverte de mentions relatives au Donon sur une estampe tirée d'un ouvrage publié à Bâle en 1564. Mais il apparaît assez clairement qu'il s'agit là d'une surcharge apocryphe effectuée par un inconnu [8].

En tous cas, les sanguines de Dom Alliot parvinrent dès le début du 18e siècle à une notoriété certaine, et pas seulement dans le milieu de l'ordre des Bénédictins [9]. En 1752, dans son encyclopédie intitulée « Alsatia Illustrata », Schoepflin reprend les dessins de Dom Alliot, dans le sens d'une simplification facile à constater.

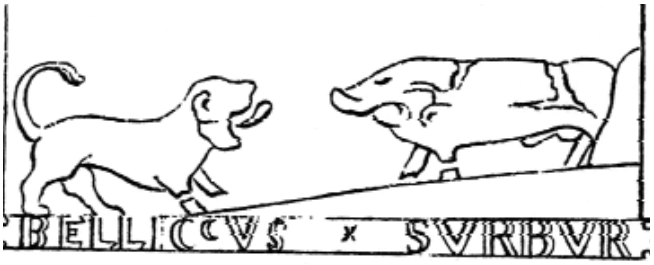

Alsatia Illustrata, Schoepflin (1752)

Quasiment à la même époque, mais complètement à l'opposé du précédent, l'illustrateur de la « Notice de la Lorraine » de Dom Calmet cède à la tentation du détail outrancier [10] et nous livre un sanglier, ou plutôt une sorte de porc domestique, muni de tous ses attributs ... et totalement dénué de la moindre ressemblance avec l'original.

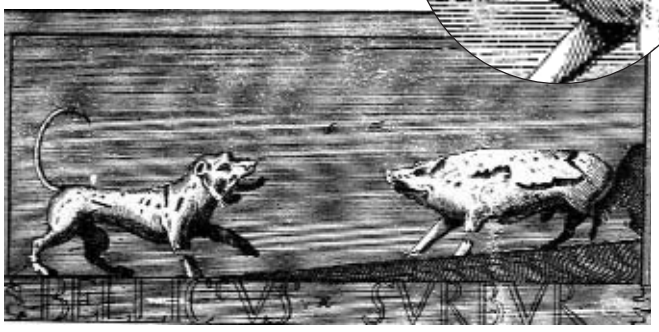

Le sanglier de la *Notice de la Lorraine*, Dom Calmet (1756)

L'approche scientifique de Jollois

Jean-Baptiste Prosper Jollois, dans son « Mémoire sur les Antiquités remarquables du département des Vosges », publié en 1843 tente une description objective. Après avoir fustigé -et on le comprend- les illustrations de la *Notice*, qu'il juge « des plus négligées et des plus fautives », il confie la reproduction du bas-relief à « un jeune artiste dont un des grands mérites est la plus scrupuleuse exactitude » [11]. Notons que pour Jollois, il ne fait aucun doute qu'il s'agit de l'affrontement d'un lion et d'un sanglier.

Le bas-relief dan le *Mémoire* de J.B. Jollois, vu par Charles Pensée (1843)

La tentative de falsification (manquée) de Félix Voulot

L'ouvrage intitulé « Les Vosges avant l'Histoire » de Félix Voulot comporte de nombreux dessins de sculptures anciennes ou de roches naturelles souvent réinterprétées - Romantisme oblige - avec une imagination et une subjectivité débridées. Le *Belliccus Surbur* n'échappe pas à la règle. La représentation du sanglier, à droite, reste cependant assez sobre et très imparfaite et, en ce sens, elle correspond en quelque sorte à la réalité. Par contre, l'animal de gauche, que Félix Voulot considère, rappelons-le comme une sorte de bovin, a été quelque peu remanié et doté pour les besoins de la démonstration d'une forte encolure et de petites cornes. Mais la tête de l'animal n'est pas celle d'un bœuf, et sa taille reste minuscule par rapport au sanglier qui lui fait face. La falsification manque de hardiesse, et l'hypothèse de l'auteur est trahie par sa propre illustration. On notera la mention de la fracture de la roche.

Illustration dans *Les Vosges avant l'Histoire* de Félix Voulot (1872). A gauche, un «taureau» peu crédible

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

Vous pouvez obtenir le document PDF complet dans notre boutique :

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29
Permanences au local : tous les jeudis de 14h00 à 18h00
Téléphone pendant les permanences : 03.29.52.49.12
Messagerie : info@philomatique-vosgienne.org

LE REPEUPLEMENT DE LA PRÉVÔTÉ DE RAMBERVILLERS ET L'HABITATION CHAMPÊTRE AUX 17e ET 18e SIÈCLES

Ebauche d'un code de la construction sécurisée

Marie-Hélène Saint-Dizier

La recolonisation des terroirs vosgiens dévastés par la guerre de Trente Ans sert de trame à cette contribution de Marie-Hélène Saint-Dizier. Elle met en perspective les soucis des autorités et ceux, parfois contradictoires des anciens habitants comme des nouveaux colons. Son travail sur les archives touchant à la région de Rambervillers permet, entre autre, par touches successives, de reconstituer et suivre l'émergence historique de la communauté de Mortagne.

L'auteur aborde également la législation des nouveaux maîtres de la Lorraine relative à la préservation des incendies endémiques menaçant tout foyer et toute communauté.

A cause des guerres et des maladies, la population a fortement diminué [1]. Peu à peu, la Lorraine se repeuple. En quelques décennies, la population retrouve son niveau d'avant 1624, avec son cortège de pauvres dont l'habitat très précaire présente des risques, notamment d'incendie et d'effondrement. Le duc tente d'améliorer la situation de ses sujets en redistribuant les terres abandonnées et en pourchassant les mallogés. Plusieurs ordonnances à la fin du dix-septième et au dix-huitième siècles imposent des précautions particulières pour prévenir du feu, tant aux bâtiments neufs qu'à tout rétablissement de maison. Ces exigences constituent les bases d'une sorte de code de la construction de bâtiments moins facilement combustibles. Les procès verbaux de la visite saisonnière des cheminées, fours et lanternes témoignent de la lutte constante menée pour sécuriser l'habitat et faire cesser les conduites dangereuses qui accentuent le risque d'incendie.

La désolation au dix-septième siècle

Comme les territoires « éz duchez de Lorraine et Bar, éveschez de Metz, Toul et Verdun », la Lorraine est sous le contrôle de la couronne de France depuis 1633-1634 [2]. Après le désastre de 1635, les villages ruinés sont désertés. Les forêts se transforment en refuge. On ne peut faire ni semailles, ni récoltes. La peste, la famine et la cherté des denrées accroissent la misère générale. L'hiver 1640-1641 est très rigoureux. Le suivant est très pluvieux. « Ces malheurs étant voulus par Dieu », presque toutes les paroisses de Lorraine font un pèlerinage à la chapelle de Benoite-Vaux où des miracles ont été obtenus par l'intercession de la Vierge [3]. Après la « petite paix » de 1641, la région est un peu plus sûre. Là comme ailleurs en Lorraine, pendant une accalmie et en attendant une seconde occupation française, les habitants rescapés regagnent leurs villages [4]. La misère est si grande que les impôts sont devenus insupportables. Le comptable n'oublie cependant pas de réclamer les contributions.

A Rambervillers, les calamités débutent en 1630

Bien que non citée par la plupart des historiens, cette autre ville dépendant de l'évêque de Metz est, comme Vic et Moyenvic, une des premières à ouvrir le martyrologe des cités de Lorraine pendant la guerre de Trente Ans [5]. Ce chef-lieu d'une châtellenie et seigneurie de l'évêque de Metz enclavée au milieu de la Lorraine, est occupé par les troupes impériales le 19 février 1630. Le comte Hannibal de Schaumbourg y fait son entrée le 29 mars. Pour éviter à la ville « la ruine et l'incendie», il est indispensable d'honorer les réquisitions, contributions ordinaires et extraordinaires par des emprunts et avances sur impôts accordés par l'évêque pour satisfaire les réclamations des officiers logés en ville et des troupes cantonnées dans les villages jusqu'au 3 novembre 1631 [6]. Les habitants sont astreints à loger et nourrir les soldats. Le châtelain du lieu, M. de Haraucourt seigneur de Magnières est le plus acharné. Au nom de l'évêque, les Allemands gouvernent Rambervillers et les bans de Nossoncourt, Baccarat, Vacqueville et Moyen [7]. Ils prélèvent quatre francs d'*ayde* par conduit. La peste revenue au début de 1631 arrête sa perception. En février 1632, les Français remplacent les impériaux et mettent des garnisons à Rambervillers. La ville jouit de quelque repos de 1632 à 1634.

Rambervillers négocie la neutralité

Le duc s'installe à Rambervillers le 10 août 1635 [8]. Louis XIII ordonne le 13 septembre au duc d'Angoulème et au maréchal de La Force d'attaquer son armée, retranchée au « camp des Suédois » et au « camp de Padozel » qualifiés d'imprenables. L'attaque n'a pas lieu. C'est depuis son camp retranché qu'il organise l'insurrection générale des Lorrains contre la domination française avant son départ pour la Franche-Comté le 16 octobre 1635. La garnison lorraine sous les ordres de Saint-Baslemont n'a pas pour autant quitté Rambervillers. Elle est remplacée en 1637 par une garnison française. L'argent manque pour acheter le grain du soldat. En 1639

Visite de la baraque construite sur l'usuaire de Sainte-Barbe en 1726.

Avons remarqué
1° que la baraque dont sagit
est située sur un terrain com[mun]*al*
parce que le terrain qui lenvironne
appartient a la comm[un]*auté, laq*[uel]*le*
baraque nest composée que de
coudrier (liés et alle) entrelassés
et attachés a six arbres chenes
d'un pied et demy de contour que
en font tout le soutient et s[on]*t*
plantés enterrés, sans quil eut aucune
massonnerie dans ladite baraque,
non plus quaucun
matériaux sur place
2° que cette meme baraque n'a
de longueur quenviron vingt et un pieds
sur environ quinze pieds de largeur
dont la couverture est pareillem[men]*t*
de coudriers entrelassés lun dans
lautre, audessus de laquelle couverture (qui est en partie couverte)
il y a de la paille du coté du village
3° qu'il y a aucune escurie ny engrangem[en]*t*
despendant de cette baraque
4° que lad baraque est située entre
les hayes du coté du
midy, laq[uel]*le baraque ne nous a*
point paru empecher le passage de
voittures ny de bestiaux le chemin
qui est au dessous étant libre, ny en ayant aucun
autre aux environs ;
5° que cette meme baraque suivant
sa consistance et construction
actuelle ne parait pas propre
a loger lab[oureu]*r ny manœuvre netant*
elencé que dix a douze pieds a la faitière
de tout quoy le p[ré]*s*[en]*t proces*
verbal a été dressé a touttes fins ... etre
que de raison en pr[ése]*nce de notre*
greffier ordre avec soub[re] *les*
an et jour susd a Mesnil au
logis d'Antoine Didier cabartier
aud lieu. Henry (prévôt) [*ADV*, BPr_04].

Le 19 novembre 1782, Jean Baptiste Ganaye, Claude Clerc et Quirien Conreaux, tous trois résidant à Bru nommés experts reconnaissent « la dégradation et enlevement d'une clôture en bois de fente pour piquet que ledit JB Ganaye a fait sur un prey, à la fontaine du tisserant pour la deffense du bétail pour jouir du benefice des regains. » Ils signalent « qu'à heure de soleil levant il étoit enlevé tout neuvement douze piquet, duquel enlevement les pas etoit marqué sur la neige, et ayant suivi lesdits pas, qui les ont conduit à la baraque de Nicolas Lux, construite dans un terrain communal au dessu du dit prey ; lequel piquet etoit en partie cassé et mis au feu dans ladite baraque, et les autres dressés auprès de la porte... [37] ».

A Jeanménil, le 28 avril 1786, le sergent Nicolas Delaite est requis par le maire Pierre Debay pour « faire commandement a des étrangers qui ont levé une baraque dans le bout d'un champ aboutissant sur le chemin du haut Fraipertuy de faire décamper leur baraque de cette place ». Vers les six heures du soir, accompagné de Joseph Adam et Nicolas Coltat, ils « ont trouvé ces étrangers dans laditte baraque avec un grand feu laquelle n'est construite qu'avec des *dosseaux** de sapin sans aucune construction de massonerie ni cheminée ». Commandés de « departir leur baraque et incessamment », ils ont répondu au sergent « qu'on leur remette le prix qu'ils ont payé dudit champ et qu'ils s'en iroient [...] [38] ». Les conduites dangereuses qui accentuent le risque d'incendie n'ont donc pas encore totalement disparu. Les pauvres ne savent toujours pas se loger décemment.

De nombreuses occasions d'incendie

La conception de l'habitat

A cause des procédés de construction et des matériaux employés tels que le chaume et le bois pour édifier des baraques et des masures, les effets du feu sont rapides et ruineux. On ne saurait que trop veiller sur les domestiques et sur les fumeurs principalement quand ils approchent des écuries et des granges [39].

« Le feu qui prend à une maison, se communiquant ordinairement aux autres voisines, faute de pouvoir être secourues à temps, on ne voit que trop souvent à notre grand regret, qu'un incendie qui dans son commencement est très peu de chose, entraîne à la fin la ruine de plusieurs particuliers, qui deviennent par là à charge aux autres et de l'Etat, à quoy désirant pourvoir... [40] ». C'est le duc Léopold qui s'exprime ainsi en 1721. Il est évidemment moins hasardeux et moins coûteux de prévenir les incendies que d'en réparer les dommages.

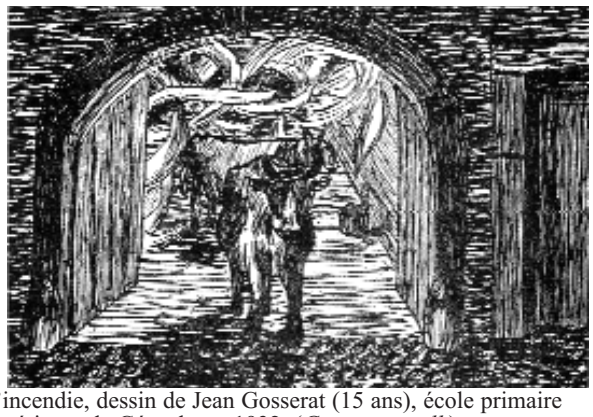

L'incendie, dessin de Jean Gosserat (15 ans), école primaire supérieure de Gérardmer, 1932. (*Gerard et coll.*)
(fonds M.H.S.D.)

L'imprudence et l'incurie des habitants des chaumières

« L'expérience ayant fait remarquer que la plupart des incendies n'arrivent que par la mauvaise coutume où l'on est dans les villages, de mettre sécher du bois et du chanvre ou lin, dans les fours et sur les courbes des cheminées, de *tiller** le même chanvre dedans ou audevant des maisons et lorsque l'on bat les grains à la grange, de jeter les pailles au-devant des maisons et atte-

Dessin de R. Febvay (14 ans). École primaire supérieure de Gérardmer, 1932. (*GERARD et coll.*) *(fonds M.H.S.D.)*

nant aux portes, et que ces mêmes incendies se communiquent souvent aux maisons voisines, [...] par les *témons* qui se font faire dans les murs mitoyens pour en justifier la propriété et qu'on a laissé ouverts, et par le bout des *sommiers* et poutres que l'on fait passer au travers des murs mitoyens, et dessous les foyers des cheminées, voulons corriger cet abus, à peine de cinq francs d'amende pour la première fois, le double pour la seconde et de punition exemplaire pour la troisième [...] [41] ». La présente déclaration ducale du 22 novembre 1728 énumère ces conduites irresponsables qui mènent trop souvent à la ruine de nombreuses maisons au toit de chaume ou de bardeaux [42]. Le risque d'incendie est le premier facteur d'insécurité de ce temps là.

La police du feu

Prévenir des incendies consiste d'abord à assurer une surveillance des installations. Les officiers locaux sont responsables de la stricte application des règles de sécurité établies et régulièrement rappelées à la population. Une visite assortie d'amendes et l'orientation vers de nouvelles pratiques de construction des bâtiments, plus contraignantes, permettent lentement de réduire le nombre des incendies catastrophiques.

Les interdits

Son Altesse fait « Défenses de tenir bois, *coupeaux*, charbons, cendres, *braizes*, ou matières combustibles, dans aucune chambre à feu. » Elle ordonne d'« écarter les pailles, foins et fourrages des endroits à feu, avec défense à tous les charpentiers, tonneliers, menuisiers et autres, de tenir dans les maisons des bois, au-delà de ce qu'il faut pour leur consommation journalière, sauf à eux de louer des places hors de leurs maisons, pour leur servir de magazin [43] ».

« Toutes personnes, quelles que soient leur condition, propriétaires ou locataires de maisons, [sont tenus] de faire balayer et nettoyer de trois mois en trois mois les cheminées de leurs maisons et celles occupées par des gens de guerre, à peine de cent ou cinquante francs d'amende », selon que le feu a démarré la nuit ou le jour [44].

Tous les fours qui sont « dans les chambres, greniers, faux-greniers, celliers, granges, et écuries de même que les âtres et foyers qui sont en danger de causer incendies, sont détruits et démolis dans le mois sans pouvoir être rétablis, sous quelque prétexte que ce soit [45] ».

La visite obligatoire des fours, cheminées et lanternes

Depuis la fin du dix-septième siècle au moins, le maire est requis pour informer la population, faire de fréquentes visites des fours et cheminées dans les maisons des particuliers et punir ceux qui ne respectent pas les règles établies. Quatre fois dans l'année le maire doit faire afficher les consignes de sécurité « afin que nul ne puisse prétendre l'ignorer [46] ». Celui qui néglige les quatre publications est condamné à vingt francs d'amende exigible sans appel ni opposition par le prévôt, lorsqu'il fait sa tournée en avril et en novembre.

Les particuliers doivent présenter les lanternes dont ils se servent « dans leurs écuries et greniers pendant la nuit [47] ». Un procès verbal signé du maire et de deux habitants doit être présenté pour contrôle « sous huitaine ». Les commis du bureau de contrôle des exploits le plus proche du lieu de l'officier qui l'a dressé, sont enjoints de contrôler *gratis* le procès verbal dressé dans chaque village. Le maire est tenu de le représenter ensuite au Prévôt de l'Office qui envoie l'ensemble des procès-verbaux au secrétariat d'état en quartier.

Ce système de contrôle est lourd et coûteux. Deux années plus tard, en 1730, le duc François charge le baron Humbert de Girecourt et les conseillers d'Etat Protin et Dubois de Riocourt de « faire rapport pour apporter quelques simplifications de procédure [48] ». Les prévôts sont désormais déchargés des visites ordonnées par l'article 2 de la déclaration de 1728.

Des remontrances dans quelques villages jusqu'à la révolution

Un demi-siècle plus tard, les maire et syndic visitent toujours cheminées, fours et lanternes, deux fois par an, en avril et en novembre [49]. La plupart des villageois respectent les consignes de sécurité. Malgré toutes les contraintes imposées depuis plusieurs décennies un petit nombre de villageois restent négligents. Lorsque cela est nécessaire, le procureur fiscal ordonne la démolition des fours en mauvais état dans la huitaine et taxe les contrevenants d'une amende de cinq francs. Les cheminées en très mauvais état doivent être rétablies incessamment. Quelquefois, le four contient du chanvre et du lin. C'est à Xaffévillers que l'état des fours, chambres à four et cheminées est le plus souvent constaté défectueux. La toiture de plusieurs fours doit être

remontée de deux pieds et/ou certains fours raccourcis. La toiture de la chambre à four à Christophe Drouel est commune à celle d'un gros réduit de porc. « Le feu cy est pris le 5 octobre 1779, par l'imprudence des femmes qui avoient mis du lin et du chanvre dans le fourd et que par un coup de hazard heureux, il a été vu par les voisins de derrier qui se sont empressé d'avertir le fermier dont on a parvenu à l'éteindre. » Le 31 may 1780, il est prié de « déplacer sa chambre à fourd pour la placer dans un endroit plus écarté de sa maison et plus à la vuë du fermier ; il nous a toujours fait entendre qu'il se mettroit en regle le plus tot possible mais voyant que les affaires se traine en longueur, et les inconvéniens qu'il en résulte tous les jours par les incendies que nous voyons tous les jours dans les environs, nous ordonnons que tout sera démoli dans la quinzaine pour tout délai à peine de défaut de satisfaire d'encourir telle amande [50] ... ».

Xaffévillers, cadran solaire et pigeonnier (1530), ca.1915. *(éd. Haegeli Rambervillers)* *(fonds M.H.S.D.)*

Améliorer les pratiques de construction pour éliminer toute cause de feu

Les directives insistent sur la qualité des matériaux de construction employés pour bâtir les murailles, les fours et couvrir les maisons. Les communautés sont tenues de signaler l'érection de bâtiments non conformes à la prévôté qui les autorise, le cas échéant, à faire déguerpir les entrepreneurs de constructions sauvages et à faire démolir les baraques.

Des spécifications techniques

Par son ordonnance du 11 novembre 1726, S.A.R. le duc ne tolère plus « aucun bois travers lesdites murailles à peine d'amende arbitraire ». Les murs de toutes les maisons de Sainte-Marie-aux-Mines et d'ailleurs seront dorénavant construits « en *moilons*, briques, ou demi-briques, ès endroits prochains des foyers ». Les contrevenants s'exposent à payer cinq cent francs d'amende [51].

Des matériaux et éléments de construction plus fiables

Depuis ce dramatique incendie de Sainte-Marie-aux-Mines le 9 septembre 1726, les maisons construites ou réparées doivent être couvertes de tuiles. Pourtant, comme la baraque de Nicolas Thirion, les toitures des maisons champêtres sont souvent recouvertes de chaume. Confectionner une toiture consiste simplement à attacher avec des liens de même substance la paille ou le jonc sur des perches placées à travers des chevrons pour les recevoir [52]. Les toitures des maisons particulières, des bâtiments publics et mêmes des églises des zones forestières sont le plus souvent constituées de l'assemblage de planchettes de bois, appelées *essis** ou essandres*. Ces matériaux combustibles susceptibles de s'enflammer à la moindre négligence sont encore employés jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle.

Construire les fours en « maçonnerie bien posez »

La règle exige que celui qui veut « bastir un four, forge ou fourneau contre un mur propre à autruy ou commun, il doit laisser un espace vuide entre les deux murailles, pour éviter l'inconvénient du feu [53] ». Les foyers et âtres doivent être « construits en *massonnerie*, bien posez, avec quantité suffisante de *repoux*, ou terre en dessous ; en sorte qu'ils soient hors péril ». Les fours doivent être bâtis et construits « avec précaution dans les règles de l'art et la fumée conduite par des gorges en sûreté [54] ».

Faire disparaître les inconvénients du chaume et de la paille

Au dix-neuvième siècle, « profondément affligée par la fréquence des incendies dans les campagnes, et jugeant qu'ils prenaient leur source dans l'usage pernicieux du chaume », une société savante met au concours la recherche de moyens de suppléer le chaume dans les couvertures des maisons. M. Legavriau projette des *toitures ignifuges*.

Des faisceaux de paille de seigle de préférence sont rassemblés, arrangés en cordes ligaturées jointes en panneaux que l'on cloute aux chevrons. Ces panneaux sont ensuite recouverts d'enduits de diverses compositions. Si l'on ne dispose pas de cendres et scories de houille ou charbon de terre, on se sert de ciment rouge provenant des tuileaux, briques ou carreaux pulvérisés et passés au crible d'osier ou bien de sable fossile, de falaise ou de rivière, de sang de boeuf et de bourre de vache. C'est le produit le moins cher et le plus généralement employé [55]. Une seule couche suffit. Après dessiccation, pour rendre les toitures imperméables, il est nécessaire de recouvrir les enduits de deux couches de couleur à base de lait écrémé ; chaux vive ; huile de lin, de noix ou d'oeillette ; poix blanche de Bourgogne ; rouge de Prusse et blanc de Bougival pour imiter les tuiles rouges. La substitution du noir d'ivoire au rouge de Prusse imite les ardoises.

Ces toitures semblent remplacer avantageusement le traditionnel chaume et la paille. Le procédé n'est pas nouveau. Au dix-huitième siècle, les planches de bois bien couvertes d'un enduit, une espèce de colle dans laquelle on fait entrer une certaine quantité d'alun, « forme une sorte de vernis très ferme et très uni qui arrête les premiers progrès de la matière embrasée ou étouffe l'incendie dans son principe » [56].

Expertise de l'embouchure d'un four construit par Nicolas Bresson à Rambervillers (8 mai 1736)

La demolition du four et décombre estimé à quarante sols ;
La main d'œuvre pour le retablissement dudit four a 18 livres ;
Pour le prix de 400 briques a trente six livres huit sols ;
La voiture des dites briques et le tems employé pour les achepter et fair charger vingt sols ;
Quatre voitures de pierres fournyes par ledit vilBresson pour la construction du four a raison de dix sols l'une, tant pour le prix des pierres que pour les fair charger, quatre sols ;
Pour la voiture desdittes pierres, quatre livres ;
Trois tombereaux de terre tant pour ~~arracher~~ arrachache que voiture dix huit sols ;
Trois voitures de sable a vingt cinq sols l'une, trois livres quinze sols ;
Trois muits* de chaux a vingt cinq sol l'un, trois livres quinze sols ;
La façon et le posage de trente six pieds de pavé fait audevant dudit four a raison de deux sols trois deniers quatre livres un sol ;
Le Crepissage, Blanchissage de la cour et raccomodage de quelques breches dans ladite cour quatre livres ;
Facon de la toiture dudit four et cloux fournits par ledit Bresson, vingt sols ;
Le tout montant a cinquante livres dix sept sols.
De tout quoy le present procet verbal a été dressé a touttes fins que de raison.

Affirmé veritable entre nos mains par expert susnommé
Faict à Remberviller le huit maye mil sept cents trente six par ledit comparant dont il feroit son rapport le tout suivant le procès verbal dressé a ce sujet le 5.
Jacques Jointin, masson à Rambervillers, expert [*ADV,* Prévôté bailliagère de Rambervillers*, BPr_104*]

Des commissions de sécurité

Des normes de construction et de bonnes pratiques de cet art ont donc été arrêtées par les ducs de Lorraine. Elles doivent « être ponctuellement suivies et exécutez » par tous ses sujets. La procédure judiciaire prévoit pour régler les litiges de contrôler de la qualité des constructions, constater les malfaçons et estimer des réparations. Un ou deux experts assermentés, le plus souvent le maçon et le charpentier, dressent un procès verbal. Ces documents qui décrivent l'état des bâtiments et proposent des améliorations du bâti existant nous ont permis d'exposer quelques faits constatés autour de Rambervillers au dix-huitième siècle.

Sources

Recueils des édits et ordonnances de Lorraine, 9 vol., 18e siècle [*Recueil édits ...*].
Archives départementales des Vosges,
Prévôté bailliagère de Rambervillers [*ADV*, B3822 à B 3834 ; B 3892 et B 3893 ; BPr_104].
Bénédictines de Rambervillers [*ADV*, 39H1-39H10].
Archives municipales de Rambervillers [*AMR*, BB, CC, EE1].
Chapitre de Remiremont, Gruerie de Mortagne [*ADV*, G 2329].
Abbaye d'Etival [*ADV*, 17 H2].

Bibliographie

ANONYME, *Le Ménagier de Paris*, 1390, publ. Société des bibliophiles français, Paris, 1846, [t.2], art. 3, p. 71.
COQUILLE Guy, *Institution au droit françois*, 1617, p. 147.
DUHAMEL L, *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, Epinal, 1868, [t.8], pp. 266-267 (Clézentaine).
FOURNIER Alban, « Un épisode de la guerre de Trente Ans, les Allemands à Rambervillers », *A.S.E.V.*, 1875, pp. 248-281. ; « Rambervillers au XVIIe siècle », *A.S.E.V.*, 1879, pp. 143-179 ; « Episodes de l'histoire de Rambervillers », *B.S.P.V.*, 1897, pp. 113-165.
GERARD Lucien, GUENOT H. et CHAP Ch., *Le cirque Brocardi*, Livre de lecture suivie (enseignement du 1er degré), Delelain Ed., Paris, 1932, 482 p.
LAPERCHE-FOURNEL Marie-José, *La population du duché de Lorraine de 1580 à 1720*, PUN, Nancy, 1985, 236 p.
MARCHAL Claude, *La prévôté de Bruyères aux 16e et 17e siècles : population, économie et société,* PU Septentrion, Lille, 2001, 2 t., 1197 p.
REMONT (Ed.), *Dictionnaire de l'industrie ou collection raisonnée des procédés utiles dans les sciences et dans les arts*, Paris, 1795, [t.3], pp. 250-251.
REITEL François, « Quelques aspects de la campagne lorraine de la fin du 16e siècle au début du 18e siècle. », *Bulletin de la Société lorraine des études locales dans l'en-*

seignement public, oct.-déc. 1964, n°25, pp. 9-19.
RONDONNEAU L., « Avis du Conseil d'Etat sur les maisons d'habitation et des ateliers existans dans le voisinage des forêts (Séance du 25 vendémiaire an 14) », *Code rural et forestier ou recueil des lois, arrêtés et décrets sur la police rurale, l'agriculture, le régime forestier et les lois relatives à l'abolition des droits féodaux des rentes, redevances et prestations féodales, depuis 1789 jusqu'à 1810*. Rondonneau et Decle, Paris, 1810, 308 p.
TOUSSAINT M., *Manuel d'architecture ou traité de l'art de bâtir*, Paris, 1828, p. 385.
VOLPE Tony, « La civilisation matérielle dans les campagnes lorraines (17e-18e siècles), *Annales de l'Est*, 1999, n°1, pp. 63-104.

Pour mieux comprendre

Essis. *Aissis* ou *Essandres* ou *aissantes* ou *bardeau* : petit *ais* qu'on emploie au lieu de tuile, pour couvrir les maisons. Cette couverture ne charge pas une charpente. Il faut prendre garde que le bardeau soit sans aubier, autrement il pourrit en peu de tems. Il faut le peindre à l'huile pour le conserver contre la chaleur et la pluie [*Nouvelle maison rustique*, 1775].

Arrérages. S'*arrérager* ; s'*arriérer*, être en retard de payement [*Dictionnaire Littré*].

Chatisier. *Chatlé*, *Chastelier* Fabricien qui exerce à l'église certains offices, comme quêter, distribuer le pain bénit [*B.S.P.V.*, *1903, p. 78*] A rapprocher de *Chesteure* (ruche, en patois de Haute-Meurthe).

Fournil. Fourneau économique pour faire le pain, lessiver le linge (*buandrie*), échauffer les ustensiles de ménage et de laiterie, la buée des bestiaux, etc. [*Nouvelle Maison Rustique*, 1775].

Dosseau. *Dosse*,après le sciage, première ou dernière planche de la tronce que l'on enlève et qui conserve son écorce.

Lanterne. Petite machine faite ou revêtue de quelque chose de solide et transparent, ouverte à sa partie supérieure et fermée de toute autre part ; au centre de laquelle on puisse placer un corps lumineux, de manière qu'il éclaire au-dessus, que la fumée d'échappe et que le vent ne l'éteigne pas. Il y en a de gaze, de toile, de peau de vessie de cochon, de corne, de verre, de papier, etc. [*Encyclopédie des sciences des arts et des métiers*].

Masure. *Menage*, *Ménil*, *manoir*, *manse* et *masure* (*mansura* ou *masura*) est en quelque endroit le labour de deux bœufs, qui est aussi ce qui signifiait autrefois le mot de *maison* [*Nouvelle maison rustique*, 1775].

Muid. Mesure de capacité qui variait selon les provinces.

Pied. En France, mesure royale ou pied de roi, à cause que ce sont les ordonnances de nos rois qui ont établi cette mesure uniforme. Il n'y a qu'une seule mesure à l'égard du bois, qui est l'arpent de cent perches, dont chacune est de vingt deux pieds, douze pouces pour pied, douze lignes pour pouce et dix parties pour ligne. Le labour d'une charrue, ou ce qu'une charrue attelée de quatre chevaux peut labourer en un an, va ordinairement de quatre-vingt-dix à cent arpens communs [*Ibidem*]. Le pied de Lorraine mesure 10 pouces 9 lignes, 2 parties [*Dictionnaire de Trévoux*, 18e siècle].

Pourpris. Enceinte, habitation [*Nouvelle Coustume Générale*, t.3, 16e siècle].

Prévarication. Manquement par intérêt ou par mauvaise foi aux devoirs de sa charge, de son ministère [*Dictionnaire Larousse*].

Tiller. *Teiller* Est une opération qui consiste à prendre les brins de chanvre les uns après les autres, à rompre la *chebevotte* et à en détacher la filasse en la faisant glisser entre les doigts [*Economie rustique*]. Mot qui vient du grec et qui ne se dit que du chanvre. C'est rompre avec les doigts le tuiau où est enfermé le chanvre et en tirer ensuite le chanvre [RICHELET, *Dictionnaire françois*, 1680, t.2, p.449].

Usoir. *Usuaire* Place vague commune à un village, à une communauté [*Dictionnaire de Frédérich GODEFROY*].

Notes

1 L'estimation de Marie-José Laperche-Fournel montre que la campagne lorraine a perdu jusque 70-80 % de sa population entre le début du 16e siècle et les années 1660 [LAPERCHE-FOURNEL]. Dans une supplique adressée à l'évêque de Metz, des habitants de Rambervillers exposent que « le nombre de conduits qui était de 532 est tombé 80, la plupart à l'extrême point de pauvreté et détresse » [*AMR*, BB2, 1643].

2 Louis Chantereau Le Febvre premier intendant pour l'ensemble des duchés est en poste à partir de 1633 ou 1634. La France confirme sa possession des Trois-Evêchés en 1648.

3 Une image de *Notre-Dame de Benoittevaux* est « reverée » en l'Eglise d'Etival. Le 3 août 1643, « la procession de Nossoncourt conduite par Mr le curé apporte à la vierge un beau gros cierge » [*ADV*, 17 H2, f° 23r°]. A l'Assomption, « ne pouvant pour sa pauvreté et les hazards du chemin se transporter en la chapelle miraculeuse », le peuple de Rambervillers et des villages voisins se rend aussi à Etival, accompagné des seigneurs de Mitry et de *Bilidstein* [*Ibidem*, f°s25-29 et *JSAL*, oct. 1852, pp. 129-139].

4 Certains restent vides pendant quelques décennies.

5 Le 15 décembre 1638, Louis XIII accordait aux communautés un délai pour payer leurs dettes. La pauvreté des suppliants de Rambervillers est telle qu'ils ont recours à la clémence de S. E. l'évêque. En 1641, ils obtiennent une prorogation d'impôts déjà accordée par lui en 1633 et 1637. « Pour procurer à nos sujets de Rambervillers les moyens d'acquitter leur dette et de subsister en attendant que par le bénéfice de la paix leur ville puisse se repeupler comme du passé, nous leur avons prorogé et prorogeons pour six années consécutives à commencer du jour que finiront celles de nos lettres de 1617, etc... » Néanmoins, il ne renonce pas au sixième du produit qui lui revient [*AMR*, cité par FOURNIER, 1875].

6 « Ratification des dettes passives pour l'entretien et la nourriture des compagnies impériales » [*AMR*, EE1]. La troupe gagne Moyenvic : l'armée française vient d'envahir la Lorraine.

7 Du temporel de l'Evêché de Metz. Vacqueville (c. Baccarat), Moyen (c. Gerbéviller) et Baccarat (cl.), Ar. Lunéville, *Meurthe et Moselle*.

8 Les sujets de l'Evêché de Metz sont des ennemis des Français et des Lorrains. La devise des capitaines lorrains inscrite sur leurs étendards est : « Frappe fort, prends tout et ne rends rien ».

9 [FOURNIER, 1879, pp. 158-160 et note p. 177]. La somme s'élève à 500 francs que les habitants ont promis de payer. Le comptable de la châtellenie indique en marge du relevé des recettes du Ban de Nossoncourt de 1638, « passé et néant attendu qu'il n'y a présentement aucun officier audit ban » ; plus loin, « le neant sur l'assertion du comptable de n'y avoir aucun porc en la glandée » ; au sujet de la recette sur les héritages « passé et neant attendu qu'il n'y a plus personne au lieu ». Il n'y a plus de laboureurs au village de Chaumesnil (Jeanménil ?), *idem* au ban de Nossoncourt [*ADV*, G 2615].

10 Les registres de comptes de la Châtellenie n'enregistrent aucun cens ni rente dans les villages des bans de Rambervillers et Nossoncourt depuis 1635 jusqu'en 1655. Ils ne permettent pas d'évaluer la population des villages autour de Rambervillers avant 1661 [*ADV*, G2615 – G 2648]. Néanmoins, le « Contre rolle des

gruyeries de Ramberviller Baccarat et Moyen pour les années 1643, 44, 45, 46, 47 et 1648 » dressé par Pierre Phulpin, indique la vente de bois à quelques habitants à Housseras (Florent Thouvenin, Remy Grand Claude, Jean Richard, son fils Etienne, Anthoine Gérardin), à Xaffévillers (Anthoine Masson, tonnelier, Vincent) et au ban de Nossoncourt (Marie Bourion, Jean et Demenge Serrier, Mengette Florentin, le forestier Colin Jean Colin, Jean Gremillet et Jean Martin, meunier du ban et à l'abbé de Haute-Seille pour la cense de Moncel à Ste Barbe) [*ADV*, G 2648]. A Ménil, le moulin de Lavaque est « rompu » [*ADV*, G 2615].

11 Clézentaine, Ar. Epinal, c. Rambervillers. C Mayriot, curé de Fauconcourt, authentifie la déclaration et précise que les deux autres habitans, Jean Mougin et Germein Clément, sont morts [*ADMM*, liasse 4307 ; publ. DUHAMEL., t. 8, pp. 266-267].

12 *bidem*. Ce document est daté du 15 novembre 1645.

13 Sont reçus pour bourgeois de Rambervillers, Curien Nicolas du val de Senones et Jeanne Rouyer sa femme des bois de Mortagne moyennant 25 francs (19 janvier 1649) ; Nicolas Gauthier habitant de Doncières, moyennant 30 francs (29 mars 1649) [*AMR*].

14 Il vient des réfugiés de Housseras, Nossoncourt (le maire Phulpin), Jeanménil, Fauconcourt, Hardancourt, Roville, Bruyères, Magnières, Saint-Dié et Baccarat [*Ibidem*].

15 Par exemple, Marguerite veuve de Antoine Thomas de Domfaing, en prévôté de Bruyères se réfugie pour quelques années à Rambervillers (1648). Le nombre des réfugiés a considérablement diminué à partir de 1650, un arrêt du 18 juin ayant ordonné leur expulsion.

16 Les impôts qui s'élevaient en 1643 à 2600 francs, atteignent 10 000 francs dès 1648. Dix années plus tard les habitants peuvent payer 34 000 francs [FOURNIER, 1879, p. 174]. Dès 1645, on se remet à cultiver les terres temporairement délaissées.

17 MARCHAL, [t.1], p. 307.

18 FOURNIER, 1897.

19 Attributions accordées par l'Eglise chapitre de Remiremont et ses *seigneurs comparsonniers* en 1598 [voir *MdV* n°14, pp. 65].

20 Mortagne, Ar. Saint-Dié, c. Brouvelieures.

21 *ADV*, G 2552 *p.73*.

22 Les propriétés ecclésiastiques ou nobles, souvent des fiefs, échappent aux remembrements. Les bourgeois possèdent beaucoup de terres et des maisons qu'ils louent aux paysans qui en sont dépourvus [REITEL].

23 Exemple en 1659 de la saisie-vente de la succession de feu Dominique Guérin à Nossoncourt [*ADV*, 39 H7].

24 « Ordonnance en faveur de tous ceux qui bâtiront au lieu d'Einville », du 15 déc. 1705 [*Recueil édits ...,* t.1, p. 499-500].

25 *Ibidem.*

26 « Ordonnance pour le rétablissement des masures » du 24 janvier 1704 [*Recueil édits ...,* t.1, p. 415].

27 VOIR 24.

28 L'art. 18 du titre 27 d'une ordonnance royale de 1669 prévoit la confiscation de maisons construites à proximité des forêts. Il donne le droit à l'administration des forêts de faire procéder à leur démolition [RONDONNEAU, pp. 243-245].

29 *ADV*, B Pr_104.

30 Une famille de sept personnes doit vivre pendant plusieurs années dans cette baraque exiguë et peu confortable. En 1726 et 1727, lorsque l'affaire vient devant la justice, Nicolas et Henriette sont les parents de trois enfants nés les 29 mai 1723 (Nicolas), 2 février 1725 (Anne) et 27 juillet 1727 (Elisabeth) puis Joseph né le 7 mars 1730 et Hilarion le 26 mars 1732 [*ADV*, registres des BMS de Ste-Barbe].

31 [VOIR ENCADRÉ].

32 *ADV*, BPr_104 et *ADV*, B 3834.

33 Un décret du 1er décembre 1730 établi par la Chambre du Conseil de la Prévôté de Rambervillers informe que Nicolas Thirion « foretier en la gruerie dudit Ramber résidant aud. Ste Barbe » présente une requête contre un habitant du lieu, Jean Laurent, « pour insultes de parolles contre monseigneur évêque de Metz et autres faits prononcées à Deneuvre » [*ADV*, B 3822].

34 *Ibidem*.

35 Saint-Benoît-la-Chipotte, Ar. Epinal, c. Rambervillers.

36 *ADV*, B 3823.

37 *ADV*, B 3892.

38 *ADV,* B 3893.

39 *Le Ménagier de Paris* donne des recommandations vers 1390 : « Et quand vous aurez sceu par dame Agnès la béguine ou maistre Jehan le despencier que le feu de cheminées sera couvert partout, donnez à vos gens, pour leurs membres, temps et espace de repos ; Et ayant fait adviser par avant, qu'ils aient chascun loing de son lit chandelier à platine (avec un large pied) pour mettre sa chandelle, et les aiez fait introduire [instruire] sagement de l'estaindre à la bouche ou à la main avant qu'ils entrent en leur lit, et non mie à la chemise » [ANONYME, p. 71].

40 La déclaration du 14 novembre 1721 est reprise dans l'ordonnance du 22 novembre 1728 [*Recueil Edits* ...t.3, p. 313].

41 « Déclaration de S.A.R. concernant les incendies » [*Ibidem,* t.3, pp. 307-313].

42 *Ibidem*.

43 *Recueil édits...*, [t.2], p. 176.

44 Ordonnance du 10 janvier 1704 [*Ibidem,* t.1, p. 104].

45 Ordonnance du 1 juillet 1719 [*Ibidem,* t2, pp. 275-276].

46 Les textes de loi sont affichés à la porte des églises.

47 Au dix-huitième siècle, la proportion des ménages possédant des chandeliers passe de 30 % à 49 % ; des lampes passe de 52 % à 85 % et des lanternes de 16 % à 58 %. Les gens de métier ont essentiellement des lampes [VOLPE, p. 93].

48 « Déclaration au sujet des incendies. 24 août 1730 » [*Recueil édits* ... t5, pp. 97-98].

49 Le règlement des *mésus champêtres* est fixé par ordonnance du duc Léopold en 1707.

50 *ADV*, B 3893 (Xaffévillers).

51 Arrêt du conseil d'état du 15 novembre 1726 [*Recueil édits,* ... t3, pp. 200-202].

52 VOIR ENCADRÉ « Visite de la baraque .... ».

53 COQUILLE (en 1617).

54 Voir 41.

55 Les proportions des matériaux nécessaires à faire une bouillie épaisse en mélangeant charbon ou tuiles ou briques pulvérisées ou sable (2 parties), chaux en pâte (1 partie), argile ou glaise trempée et délayée (1 partie), sang de bœuf ou autre (2 kilog. par hectolitre des autres matériaux), bourre de vache éparpillée et battue (1/6e de kilog. par hectolitre des autres matériaux) [TOUSSAINT].

56 *Dictionnaire de l'industrie*, pp. 250-251. Cette « découverte du 18e siècle » n'est pas neuve. Rabelais, dans le deuxième livre de Pantagruel, chap. 50, parle d'une tour de bois, « *laquelle le Sylla ne peut onques faire brûler pour ce que Archelaüs, gouverneur de la ville pour le roi Mithridate l'avoit toute enduite d'alun* ». Les retardateurs de feu actuels sont des molécules de synthèse chimiquement très stables qui préoccupent à cause de leur toxicité potentielle.

Etat des déclarations des habitants de Nompatelize concernant le cheptel (10 brumaire an III)

DECLARANTS	Chevaux	Juments	Poulains	Taureaux	Vaches	Boeuf	Génisses	veaux	Porcs	Truies	Porcelets	Chèvres	Cabris	Moutons	Brebis	Agneaux
Barbe Perrotey Vve Quirin Bastien					2	2	1		1	2						
Dominique Roch l'Aîné		2		2	5	2			2	1	3					
Jean-François Blaise				2	3	2		1		1	3					
Joseph Picard					2					1						
Dominique Roch le Jeune					4	4		1		4						
Nicolas Demange (juge de paix)					1	2	1					1				
Pierre Colin pour marge. Idoux					2	2			1	1						
Jean-Baptiste Gérardin	2	2			1		1									
Jean-François Vichard					2			1		1						
Jacques Idoux	1	1			1		1	1	1	1						
Jean-Baptiste Poirot					3	2		1	1	3				2	9	
Vve Norbert Picard par son fils N.					2		1					2				
Vve Léopold Compte pour son fils J.												1			5	
Nicolas Vichard					2		1	1	2							
Vve Nicolas Tisserand					1		1			1	2					
Ambroise Richard	1		2	2	1	2			1							
Jean-Baptiste Stouvenel		1			1	2	2		2	1						
François Gérardin	1	1		2	2	2	1			1	4					
Quirin Marchal					1				2							
Quirin Claude					1		1			2						
Louis Gérard					1	2					3					
Jean-Baptiste Marchal					1	2	1			2						
Michel Toussaint					1				2	1						
Pierre Michel					1											
Norbert Gérardin	1	1		2	3	4	1			2	2					
Antoine Vichard					1	2			1							
AnneChenal Vve Laurent Vichard					1				1							
Jean-François Maurice	1	1			1		1	1				1				
Jean-François Cunin	1	1	1	2	3	2	1		1	2						
Joseph Marchal					1		1									
Dominique Blaise	1	1		1	5	2	2		1	1	5					
Jean-Joseph Nix					2		2		2							
Jean-Del Nix					2			1								
Jacques Chenal												2				
Jean-Nicolas Idoux pour M.Anne Idoux		1	1		2	2		1	2	1						
Catherine Idoux					1		1			1						
M.Anne Gerardin Vve Nicolas Roch					1		1		1	1						
Norbert Rattaire		1			2											
Jean-Baptiste Marcot					1											
Jean-Baptiste Idoux		1	1		3	2	1			1						
Jean-Blaise Marchal		1			1	2	1	1	1	3		1				
Joseph Gérardin		1	1		3	2	4		1	1						
Gabriel Gérardin	1	1			1	2	1			1						
Nicolas Mangin					2	2	1			1						
Joseph Antoine Idoux				1	1		1									
Joseph André	1				2	2	1		2	2						
Joseph Antoine Blaise	1			2	5	2	2		1	2						
Pierre Bastien					1	2	1	1	1	1						
Nicolas Durand					1			1								
Joseph Munier					3		2									
Simon Boulanger					1			1	2							
Joseph Sevrin					1		1									
Nicolas Derveaux										1		1	3			
Louis Vailland					1							4	3			
Jean-Nicolas Chenal				2	1				1	1		2				
Jean-Baptiste Colin					2					1						
Jean-Baptiste Idoux					2	2	1	1	2	1						
Paul Gérardin	1				7	4				6						
Jean-Baptiste Claude					1			2	3	1						
Hubert Gérardin par sa femme					2	2			3	1						
J.Joseph Jacquot		1		2	4	4	1	4	1	3				13		
Valentin Marchal					2	2	1			1		1				
Nicolas Costet					1											
Jean-Baptiste Villaume												2				
Claude-Nicolas Lhôte					2			1	1	1						
Jean-Michel Chenal					1											
Jean Gérardin	1	1			2	2		3	2	1						
Nicolas Munier		1			1		1		1							
Anne Villaume					1		1				2	2				
	14	20	6	20	122	70	43	24	46	61	24	20	6	15	14	0
	40			279					131			26		29		

LA COMMUNAUTÉ DE NOMPATELIZE SOUS LES DÉBUTS DE LA RÉPUBLIQUE (1793-1794)

Jean-Claude Fombaron

La période de la Révolution a vu l'émergence de la rationalisation des rapports entre les communautés et les instances gouvernementales centrales censées représenter la Nation. Dès lors, dans le contexte de la Patrie en danger, chacune d'entre elles, comme Nompatelize, se doit de répondre spontanément aux sollicitations de plus en plus nombreuses et inquisitoriales. Ces recensements touchant aux oléagineux comme au bétail fournissent le canevas d'une reconstitution de la vie des ruraux de la commune. Jean-Claude Fombaron s'appuie pour ce faire sur les archives conservées par la municipalité de Nompatelize sur cette courte période.

Un dénombrement de 1793 attribue 401 habitants à la commune de Nompatelize. Ceux-ci constituent une communauté rurale concentrée dans un territoire restreint intégrant une forte densité de villages et de hameaux. Les cultivateurs tirent leur subsistance de la culture des céréales et de la pomme de terre. Le recensement des ressources en grains effectué le 8 juin 1792 fournit les éléments essentiels sur les superficies semées annuellement : si l'on excepte l'avoine, réservée à l'alimentation animale qui occupe 200 jours [1] - soit plus de 40 hectares -, la céréale la plus cultivée est le seigle (105 jours). Viennent ensuite le blé (20 jours), le sarrasin (10 jours), le méteil ou bon seigle (10 jours) et l'orge (5 jours). Les besoins annuels de la population sont estimés à 750 résaux [2] de seigle, 25 résaux de blés et 400 résaux de pomme de terre. Quand on sait qu'un jour ensemencé en blé permet une récolte d'un résal et demi en moyenne, on peut estimer pour Nompatelize la production à une trentaine de résaux, soit cinq de plus que la quantité nécessaire à la consommation.

La nécessité de conserver les grains destinés à servir de semences limite le bénéfice potentiel. La disette en grains est endémique. En octobre 1792 où ce problème se manifeste, la répercussion sur la solvabilité est sensible : soixante quinze citoyens sont en état de supporter l'impôt et huit sont hors d'état. Aucun domestique ni de l'un ni de l'autre sexe n'est en état d'être imposé. Les deux fonctionnaires publics (le curé et le juge de paix) peuvent s'acquitter de l'impôt. Les manouvriers se confondent partiellement avec les indigents, et même les très indigents.

Proportion entre quantité de grains semée et récoltés

1 jour de semence de blé	produit	1 résal et demi en moyenne
1 jour emblavé de seigle	produit	1 résal et demi
1 jour semé d'orge	produit	1 résal et demi
1 jour semé d'avoine	produit	1 résal et demi
1 jour semé d'avoine	produit	2 résaux
1 jour semé de sarrazin	produit	1 résal

A une période où la République engagée dans la guerre vient de déclarer la Patrie en danger [3], la mobilisation économique touche le moindre aspect de la plus petite communauté. Chacun se devant de participer, en fonction de ses moyens, à cet effort national, l'administration révolutionnaire multiplie dénombrements, recensements et enquêtes préliminaires à impôts et réquisitions.

La vigilance s'impose pour protéger les récoltes. En fonction de la loi du 6 octobre 1791 pour maintenir la police deux officiers sont nommés le 10 juin 1793 : Jacques Chenal à Nompatelize et Joseph Munier au hameau de Biarville. Trois bangards prennent simultanément leurs fonctions : Michel Toussaint aux Feignes, Jean-Nicolas Bastien à Nompatelize et Dominique Antoine Blaise à Biarville. Leur tâche est ainsi définie : « veiller qu'il ne se commette pas de la dégradation dans les finages ensemencés de grains de quelques espèces qu'ils soient et de faire leurs tournées (…) dans les cas où ils trouveraient des bestiaux qui ravageraient les grains et qui causeraient des dommages dans les finages ».

Pour parachever le maintien de l'ordre sont également institués deux gardes de cabaret. Un an auparavant, le 15 juillet 1792, une vente aux enchères de « 26 pieds d'arbres (dont un hêtre provenant du restant des affouages) et de 15 pieds de sapins-troncs » avaient déjà permis de récolter des fonds pour la construction d'un corps de garde de la Garde nationale.

Des problèmes liés aux relations avec les communes voisines, également touchées par la disette, se font jour. Le 15 mars 1794, l'autorité municipale de Nompatelize informe le juge de paix que différents habitants de La Salle se sont avisés de labourer une partie du terrain situé « ès Fossottes » à dessein d'y semer de l'avoine. La réaction est vive car non seulement cette initiative compromet un fragile équilibre agricole mais en outre,

TROIS ASSIETTES DE RAMBERVILLERS CONTEMPORAINES DE LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE (1830)

René Revert, Michel Martin

Les faïences anciennes peuvent illustrer des thèmes historiques – une analyse fine permet parfois de distinguer dans leur décor des éléments susceptibles de les rapprocher de par leur période de fabrication d'événements liés à l'Histoire – René Revert et Michel Martin se livrent à un examen de trois faïences rambuvetaises qu'ils mettent en relation avec la période de la conquête de l'Algérie.

Une thématique de décoration

Rare paire d'assiettes en faïence stannifère, à vocation historique et culturelle, décorées en polychromie de grand-feu [1].

Peintes à Rambervillers en l'usine du Sieur Antoine Curé Lacroix, ces deux faïences sont proches des décors que Jacques Régule Barbier réalise dans cette manufacture vers 1830 (cliché n°3).

La première assiette (cliché n°1) offre à nos yeux, le clocher stylisé de l'insigne église catholique de Rambervillers, dominant son quartier. On remarque la présence de fleurs de lis, posées sur les clochetons de l'église, évoquant le régime du moment, c'est-à-dire le régime de Charles X, roi de France depuis 1824, très attaché au retour de la monarchie absolue et de tous ses symboles.

Réalisée pour faire le pendant, la seconde

3

(fonds R.R.)

Assiette décorée en polychromie de grand feu, décorée vers 1830 par Jacques Régule Barbier, peintre sur faïence à Rambervillers.

(fonds R.R.)

1

Assiette décorée en polychromie de grand feu, manufacturée vers 1830 à Rambervillers. (Eglise de Rambervillers)

2

Assiette décorée en polychromie de grand feu, manufacturée vers 1830 à Rambervillers. (Mosquée de femmes à Alger)

TROIS MOULINS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ, VESTIGES DU SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE DU 19e SIÈCLE

René Revert

Les anciennes fermes de notre région, de destruction en remaniement, ont souvent perdu leur caractère primitif. Grange, étable, réduit à cochons…connaissent aujourd'hui, après aménagements successifs, de nouvelles affectations. Cependant des fermes et bâtiments agricoles conservent encore les témoignages d'activités techniques abandonnées. De Neuvillers-sur-Fave aux Hautes Merlusses, René Revert nous invite à découvrir et recréer trois moulins hydrauliques du dix-neuvième siècle.

Examen des caractéristiques techniques des moulins hydrauliques agricoles

Accolés ou intégrés au corps de ferme, les moulins hydrauliques sont conçus pour fournir la force motrice nécessaire au fonctionnement de différentes machines. En relation avec culture et récolte céréalières, ils servent à actionner une batteuse permettant ainsi d'économiser l'énergie humaine - battage au fléau- ou animal -manège de chevaux.

La roue hydraulique située à l'extérieur reste l'élément le plus visible et le plus remarquable de ce type d'installation. Les engrenages et machines activées ont été plus fréquemment démontés pour récupérer l'espace intérieur à des fins d'habitat ou de rangement. La profusion des ruisseaux en montagne et le savoir-faire séculaire des populations locales dans le domaine hydraulique, par exemple le creusement de biefs ou de royes, l'installation de vannes, ont rendu possible de nombreux aménagements typiques. Chaque moulin possède ses caractéristiques propres liées au site de construction, à la période et à l'usage.

Dans le cadre des recherches afférentes à ce thème seront évoqués trois moulins relevant du territoire des communes de Neuvillers-sur-Fave et Lusse, dans des états de conservation variables, mais intéressants à différents titres.

Le Moulin de la Cense de la Basse des Epines

Situation

Ce moulin intégré à une ferme à usage d'habitation est localisé sur un terrain de trois hectares, cinq ares et vingt centiares. Ce terrain est limité au nord par la forêt domaniale, à l'ouest par le ruisseau servant de démarcation entre la commune de Neuvillers-sur-Fave et celle de Pair-et-Grandrupt et par la forêt communale de Neuvilllers qui le borde également au sud. A l'est, c'est le ruisseau longeant la forêt communale qui sert de limite.

Le ruisseau aménagé fournissait l'énergie motrice à une roue à augets aujourd'hui disparue.

Caractéristiques du mécanisme hydraulique à la Cense de la Basse des Epines

Diamètre de la roue d'eau : 2,80 m
Largeur de la roue d'eau : 0,80 m
Longueur des augets de la roue d'eau : 0,70 m
Diamètre de l'arbre de transmission A : 40 mm
Longueur de l'arbre de transmission A : 1,75 m
Largeur des poulies plates en fonte d'acier portées par l'arbre A : 100 mm

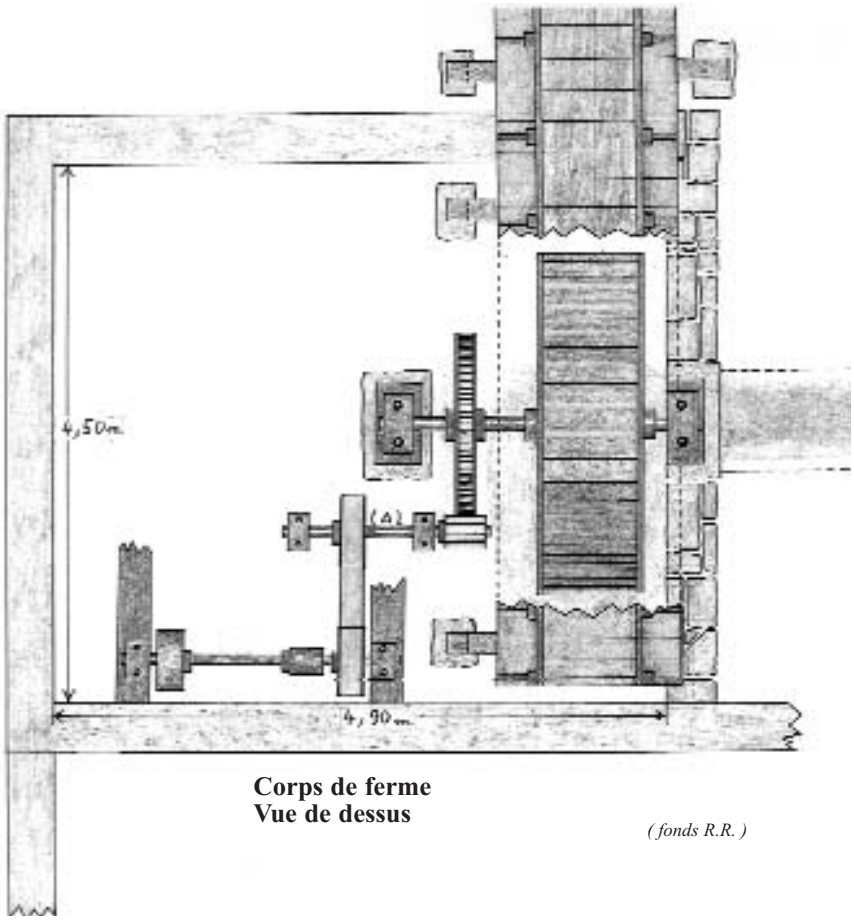

Corps de ferme
Vue de dessus

(fonds R.R.)

Fixé au plafond dans la salle du moulin, l'arbre A reçoit l'énergie motrice sur une poulie plate de 600 mm de diamètre et la redistribue à la batteuse, située à l'étage supérieur, via une seconde poulie plate de 500 mm de diamètre.
Malheureusement, la roue hydraulique et les engrenages ont été détruits par un obus pendant le conflit de 1914-1918, puis ferraillés.

Moulin de la ferme du Moncel

Situation

Comme le précédent, ce moulin fait partie d'une ferme entourée de prés et de champs au lieu-dit Le Moncel. L'ensemble de la ferme avec ses aisances, dépendances et terrains est cadastré section A sous les cotes 37 P, 38 P, 39 et 40 P, recouvrant une aire de quatre vingt-neuf ares et soixante-treize centiares. Longée par le chemin de Neuvillers-sur-Fave, cette propriété agricole n'est distante que de 300 mètres de celle de la cense de la Basse des Epines.

Les caractéristiques techniques sont quasiment identiques. L'énergie hydraulique activait une batteuse à céréales et probablement d'autres machines dont une petite scie horizontale utilisée à la découpe des planchettes pour fabriquer des essis, d'après un témoignage local.

(Photos T.C. 2007)

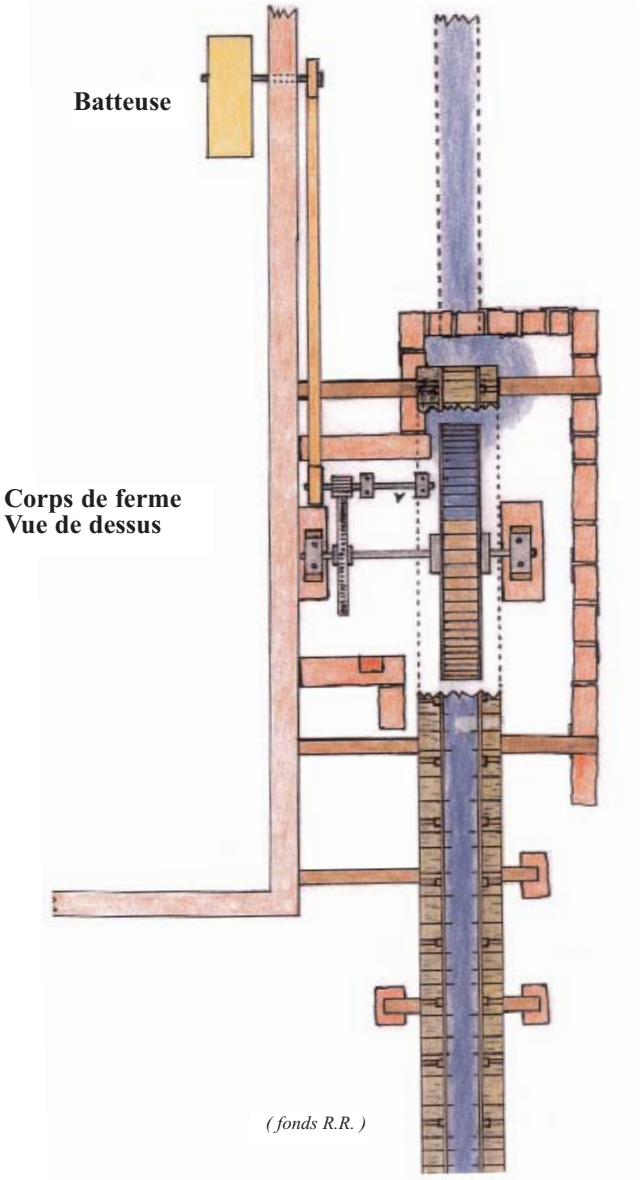

(fonds R.R.)

Caractéristiques du mécanisme hydraulique de la ferme du Moncel

Diamètre de la roue d'eau : 3,20 m
Largeur de la roue d'eau : 0,50 m
Largeur des joues en bois de la roue d'eau : 0,18 m
Les bras ou rayons de la roue sont en acier plat de 65 mm x 16 mm
Diamètre de l'arbre support de la roue d'eau : 80 mm
Longueur totale de l'arbre : 2,25 m
Longueur des paliers : 120 mm
Diamètre de la roue en fonte d'acier, qui porte les alluchons en bois : 80 mm
Epaisseur des alluchons : 20 mm
Nombre d'alluchons portés par la roue : 104
Longueur de l'arbre secondaire A : 1,40 m
Diamètre de l'arbre secondaire A : 80 mm
Longueur de l'engrenage secondaire A : 90 mm

Comme pour la plupart des moulins vosgiens, celui-ci était abrité et stabilisé par une solide ossature en bois, adossée au corps de ferme et posée sur pierres de grés.

DIMANCHE DANS UNE FERME DU SPITZEMBERG

Hervé Antoine

La ferme traditionnelle est un lieu de symbiose où le rythme de vie des Hommes et des animaux se confond et se complète. Les rituels liés tant à la vie familiale qu'aux activités agricoles se cantonnent à des espaces précis et bien cernés. Chacun se coule d'une façon quasiment naturelle dans un cadre où les améliorations ne pénètrent que de manière comptée et mesurée. Hervé Antoine renoue les fils du temps d'une période considérée aujourd'hui d'un œil où la nostalgie fait écran. Le souci du détail caractérise une nouvelle fois sa démarche quand il nous propose de retrouver une famille d'une ferme au pied du Spitzemberg.

Simon prend son petit bol de café fort et sucré. Sur la table repose un petit réchaud à alcool qui chauffe le liquide prélevé dans la grosse cafetière. Voilà un remontant apprécié avant les ouvrages de la journée. Simon Vaucourt s'est levé avant le soleil dans une ferme située en dessous du Spitzemberg, sur les froides hauteurs de la commune de Beulay. Alors qu'il s'habille ce dimanche 23 avril 1911 et frissonne dans sa chambre, à l'étage dépourvu de moyen de chauffage, l'horloge d'en bas dans le *poêle derrière* martèle six heures [1].

Simon enfile ses sabots et gagne la grange pour affourager deux vaches et une paire de bœufs avec les rations de foin, jetées à bas du grenier la veille. Nonante minutes plus tard, les ouvrages achevés, il se lave à la fontaine et respire torse nu dans l'aube printanière. Les chats ont fini de laper l'écume de lait tiré du matin et regardent vers l'orient, où domine un paysage ouvert, d'abord les champs proches du Haut Rain, puis les monts au-delà la vallée de la Fave. Les hauteurs au-dessus de Colroy et de Lusse, d'où provient la lueur solaire, sont couverts de champs et de prés, puis de forêt et de chaumes [2]. Simon ne peut s'empêcher de porter son regard du côté méridional, vers le vallon, où en contrebas se trouve la ferme voisine des Chapé. Simon songe avec nostalgie que cette ferme exiguë, où résident maintenant sa sœur Jeanne, son mari Auguste Chapé et leur petit André, était celle de son défunt père. Simon est un laboureur de vingt-cinq ans. Il possède un train de culture et son bétail, il loue une ferme appartenant à la famille Durain. Sa mère Maria a préféré, les partages accomplis, ne pas importuner le jeune ménage Chapé : elle a suivi son fils célibataire à la ferme Durain [3].

Maria a entre temps quitté l'autre chambre de l'étage et rejoint la cuisine : elle a allumé le feu du *fourneau à quatre pots*, puis a rempli avec quelques louches de lait frais la casserole réservée à la cuisson du lait. Deux gros bols sont remplis de lait chaud, la mère et le fils ajoutent chacun une modeste rasée de café et deux gros morceaux de sucre. Le pain de la miche de quatre livres est découpé sous forme de larges tranches : trempées dans le breuvage chaud et sucré, ramollies, elles sont portées bruyamment entre leurs lèvres [4].

Une civilisation paysanne en déclin

La famille du défunt cultivateur Jean François Eugène Vaucourt, réduite à une veuve et au dernier fils encore célibataire, est emblématique du fort recul démographique de la vallée et des hauteurs de la Fave depuis 1880. Les collines proches de l'Ormont et du Spitzemberg redeviennent des contrées austères. L'extension des cultures de pommes de terre et d'avoine sur les pâturages, les parcours et prés-bois, dès le dix-huitième siècle, ont permis d'atteindre une densité humaine importante avec un développement de l'élevage porcin à demeure. Cette reprise démographique est contemporaine de réelles mutations techniques : banalisation du métal Fer - moins souvent recyclé - pour la charrue, le transport, les outils et ustensiles domestiques, rationalisation économe du chauffage avec le fourneau en fonte noire, commun dès 1760/1770 et devenu indispensable par hivers froids, la maîtrise du temps avec l'horloge afin de mieux fixer rendez-vous et rencontres, enfin une modification consécutive du mobilier et surtout des habits d'intérieur. L'ensemble de ces mutations se prolonge souvent dans la première partie du dix-neuvième siècle, influençant l'architecture, l'éclairage et l'habillement. Mais un reflux s'opère après les mutations des marchés internationaux de céréales. L'exode à la fin du siècle est une réalité, l'apogée des cultures de pommes de terre du milieu du dix-neuvième siècle qu'attestent l'installation de féculeries, l'essor de l'élevage porcin, l'extension et la rénovation des maisons locales sont lointains. Le rude métier des champs présente peu d'attrait pour les fils attirés par les lumières de la ville, et encore moins pour les filles à trousseau en quête d'un bon mari.

Nourritures dominicales

Les bols enlevés de la table, Simon ouvre la grange et fait prendre l'air aux poules curieuses, puis assiste sa mère à la préparation du « pot au feu ». Dans une marmite en fonte ou pot du four-

Ferme du Spitzemberg, proche de la ferme Durain, située dans un contexte moins forestier.

(Les Ateliers Bouteiliers, Saint-Dié, 1914).

(Fonds T.C.)

neau, l'eau chauffe rapidement tandis que les morceaux de viande de bœuf grasse, achetés chez le boucher, sont méticuleusement lavés à l'eau. Les morceaux de viande sont plongés dans l'eau chaude, puis lorsque l'eau frémit, Maria jette du gros sel, saupoudre poivre et aromates. Après ébullition, elle ajoute un oignon, quelques poireaux, des carottes et des choux-navets. Simon débarrasse les épluchures et prend soin des lapins [5]. Il fait rentrer les poules en grange avec une poignée de graines [6]. Mère et fils revêtent leur toilette du dimanche et se préparent à quitter la maison pour la grande messe de neuf heures et demi. Le pot mijote à feu doux sans surveillance. Les voilà dehors sur le chemin de terre, habillés de pied en cap, en beaux souliers, madame en belle toilette sombre et chapeau noir à large bord, monsieur en chemise blanche avec col, cravate, veste et chapeau noir en feutre.

La ferme est à une petite demi-heure de marche de l'église paroissiale à Provenchères, mère et fils se donnent le bras sur le chemin cahoteux. Après la messe de la clôture de Pâques et les inévitables rencontres et bavardages avec les connaissances, ils prennent le chemin du retour. Le dimanche est un jour de rencontre et de relative disponibilité envers les autres. Toute la communauté paroissiale rassemblée dans l'église écoute le prêche du prêtre, voix d'autorité qui présente les points à retenir de l'actualité [7]. Conseils ou assemblées prévus de longue date ouvrent séances après la messe, réunions et visites chez les uns et les autres peuvent aussi être improvisées aux derniers moments [8].

A onze heures et demi, mère et fils avec leurs hôtes pourraient être à la maison. Au pot au feu qui mijote est ajouté le riz dans une boule de fer. Une petite passoire de pommes de terre est épluchée et cuite à l'eau salée. Une bouteille de vin tiré du tonneau de soixante litres en cave trône sur la table couverte. La viande est retirée du pot au feu, puis découpée sur une planchette et mise dans un plat sur la table, à côté de la moutarde et des cornichons au vinaigre. Les légumes cuits sont retirés et mis dans un autre plat. Enfin le bouillon restant dans la marmite rejoint une soupière. Le ho de pomme de terre brûlant remplit une écuelle. Quelques tranches très fines de pain sont calées au fond des assiettes, puis arrosées avec une bonne louche de bouillon gras. La soupe est servie. Dieu est remercié par une prière. Bon appétit !

Repos divin et régénération

Le dimanche est le jour de la semaine où on mange gras et à satiété. Et les animaux ne sont pas oubliés et bénéficient des faveurs du moment. Le dimanche est régénérateur à cause d'un changement de rythme amorcé dès le samedi soir [9]. il n'est pas forcément un jour de repos complet puisque les tâches habituelles sont maintenues, les gros ouvrages terminés en cas d'urgence mais nul n'entreprend de labourer ou de faucher. A midi, il y a un assortiment de viande grasse au menu : le traditionnel pot au feu de bœuf, remplacé au besoin par une poule au pot, un lapin ou du porc est préparé [10]. Le soir est servi en général un morceau de fumé avec un ho noir de pomme de terre. Le repas du lundi suit, par exemple, le restant du pot au feu est consommé principalement sous forme de soupe de bouillon complété au besoin avec des petites pâtes [11].

Lorsque Simon a fait sa toilette du matin ou quitté son bel habit du dimanche, il ne revêt plus les anciens habits de la semaine précédente. Il

QUELQUES HAMEAUX MORTS POUR LA FRANCE BAN-DE-SAPT 1914-1918

Yann Prouillet

L'image des villages du Verdunois anéantis lors des combats de la Grande Guerre fait désormais partie de l'incontournable patrimoine sensible et iconographique de la mémoire collective. Les Vosges, comme le rapporte Yann Prouillet, sans avoir véritablement subi de destructions aussi systématiques, ont également payé leur tribut. Hameaux, lieux-dits, fermes isolées de la commune de Ban-de-Sapt témoignent de l'âpreté des combats sur le front des Vosges. Reconstruits ou s'estompant du paysage à l'état de ruines, ces lieux de vie incarnent la volonté des communautés de conserver leurs racines.

Les guerres, et c'est leur raison d'être, ont toujours généré des disparitions et ont accumulé aux deuils des hommes la mort des choses. Ainsi Hellieule près de Saint-Dié disparaît-elle après la guerre de Trente ans et nombre de scieries, comme celles présentes dans la vallée de la Ravine à Moyenmoutier et quelques fermes, notamment celle de Viombois, ne seront pas reconstruites après la deuxième guerre mondiale. Mais jamais dans l'Histoire des Vosges l'ampleur des destructions non reconstruites ne fut plus importante qu'au cours de la guerre de 1914-1918.

Alors qu'en février 1945 la Dresdenisation allemande répond à la Coventrysation anglaise de novembre 1940, la destruction des villes répond à une totalisation qu'avait déjà connue la Première guerre mondiale. Si le secteur de Verdun a le triste record des villages détruits [1], la Marne [2] et la Somme ne sont pas en reste et la scénographie impressionnante des reliques des villages disparus autour de Douaumont illustre à elle seule le pouvoir de destruction d'une artillerie devenue maîtresse du front. Quatre années de guerre sur le champ de bataille cristallisé des Vosges vont également marquer durablement le paysage de l'ancienne ligne de front. Bien que la guerre ne concerne qu'une petite partie du territoire vosgien, à l'est d'une ligne Celles-sur-Plaine, Senones, Frapelle, Wisembach, soit 26 communes, certains points de friction vont connaître une activité continue qui, au fil de cinquante et un mois de bombardements et de combats, va entraîner une modification indélébile des paysages. Ban-de-Sapt est à ce sujet la commune emblématique du département des Vosges.

Le 15 novembre 1922, le conseil municipal de la commune de Ban-de-Sapt tire un triste bilan : « *considérant que 93 % des immeubles ont été détruits au cours de la guerre, que quelques-uns ne seront pas reconstruits, que plus de la moitié des reconstructions n'ont été ou ne seront pas aux mêmes emplacements (2 hameaux, Fayemont et Hermanpaire disparaissent en entier), que plus de 90 % des titres de propriété ont été brûlés ou détruits, que les plans d'alignement frappent ou suppriment nombre de propriétés rurales, qu'il existe sur tout le territoire des îlots de zone rouge formant de petits lotissements* (…), *demande qu'il soit procédé d'urgence à une révision et à une réfection complète des documents cadastraux, en particulier de toutes les sections bâties de la commune* » [3]. Ainsi est transcrit l'acte de décès de deux hameaux de la commune de Ban-de-Sapt auquel il faudra ajouter le micro hameau de la Vercoste, près de la Fontenelle.

La Vercoste, Faymont et Hermanpère [4], éléments d'un patrimoine rural disparu

A la veille de la Grande Guerre, la commune de Ban-de-Sapt est l'une des plus composites du département des Vosges ; elle est constituée de sept hameaux principaux [5], trois hameaux satellites ; la Vercoste, à l'ouest de La Fontenelle, Faymont à l'ouest de Launois, Hermanpère au sud de Gemainfaing, ainsi que plusieurs écarts et fermes isolés. Le front stabilisé, à la fin de septembre 1914, la guerre coupe en deux le village et les tranchées encadrent un no man's land qui laisse aux Français La Fontenelle, la Vercoste, Faymont, le Battant de Bourras, Gemainfaing et Hermanpère. Tous ne survivront pas à ce triste privilège.

La Vercoste, écart de vie devenu lieu de morts

Micro hameau situé à 500 mètres à l'ouest de La Fontenelle, le cadastre de 1837 n'y mentionne qu'une ferme [6] mais ce sont en fait trois bâtiments qui encadrent le chemin de la Basse Côte reliant le hameau à la scierie de la Quevelle à la veille de la guerre. A droite du chemin se trouve la ferme Maurice et en face les deux maisons, plus récentes d'Auguste Colin (255 m² et 167 m² au sol). Devant elles leur aisance et derrière un petit pré. Les premières lignes françaises se trouvant à La Fontenelle, hameau fortifié qui ne sera jamais conquis par les troupes allemandes, les fermes de la Vercoste vont se trouver à l'immédiat arrière front. Exposées aux bombardements, elles vont rapidement être détruites mais voir leurs caves aménagées, notamment en ambulance de 1ères lignes. Le docteur Frantz Adam, médecin major du 23e R.I., rappelle comment se présente ce secteur en janvier 1915 :

« Du 7 au 22 janvier mon bataillon occupa le sous-secteur de la Fontenelle. Le poste de secours se trouvait alors à la ferme de la Vercoste, à cinq cent mètres de la position ; plus tard on le transportera dans le hameau même, mais à l'époque dont je parle, celui-ci était encore habité par des civils et on ne pouvait disposer des logements comme on aurait voulu. On croira difficilement qu'une maison traversée par la tranchée de première ligne fut encore occupée par une famille dont les enfants, tout petits, jouaient sous les obus [7] ». Il y place l'anecdote suivante : « *Un jour où les Allemands bombardaient la Vercoste je m'y étais rendu avec le brancardier Thenon* (…) *nous avions trouvé Champion un pied en marmelade. Nous étions en train de le panser quand arrive un caporal qui se jette à son cou en pleurant ; il est vertement rabroué : «* en voici des manières, pour un gradé, de pleurer comme une fille parce qu'il a un homme blessé. » - « Mais Msieu le Major c'est mon père [8] ». Bon de la Tour y établira un temps son PC et confirmera la présence des infirmiers chargés de recueillir les blessés des combats de la cote 627 [9]. Nombreux connaîtront à la Vercoste leur dernière demeure dans l'imposant cimetière situé à quelques dizaines de mètres en contrebas de l'infirmerie. Ce cimetière, comme tous ceux du Ban-de-Sapt, sera relevé en 1920 par les services de la section d'état civil militaire de la 21e région sous la direction du chef de bataillon Froment. Les soldats français reposent aujourd'hui à la nécropole. Les maisons Colin, entièrement détruites et de surcroît frappées d'alignement par le service de la reconstitution foncière et du cadastre par décision du 27 décembre 1922, ne seront pas reconstruites. Quant à l'habitation Maurice, une maison et un hangar provisoires la remplaceront dès 1920 mais la ferme séculaire ne sera pas rebâtie à l'identique, laissant la place aujourd'hui à une petite résidence secondaire.

Launois (en haut à droite) et Faymont (en bas à gauche), vue aérienne militaire, du 07.10.1918. *(fonds J-C.F.)*

Ruines de la Fontenelle, 1918. *(Photo J.M.)*

Faymont, un centre de résistance de quatre ans

Faymont est bien un hameau du Ban-de-Sapt avant la guerre [10]. Les vicissitudes de la fixation du front vont placer les quatre fermes qui le composent en toute première ligne et les voir immédiatement détruites. Dès lors, les ruines et les caves aménagées vont devenir le verrou de résistance des troupes défendant la partie française de Launois. Ayant pour glacis au nord le bois Martignon, elle voit à quelques dizaines de mètres devant lui se dérouler une guerre des mines de plusieurs mois quand, le 17 juin, à la veille de la grande attaque allemande, les Français font jouer

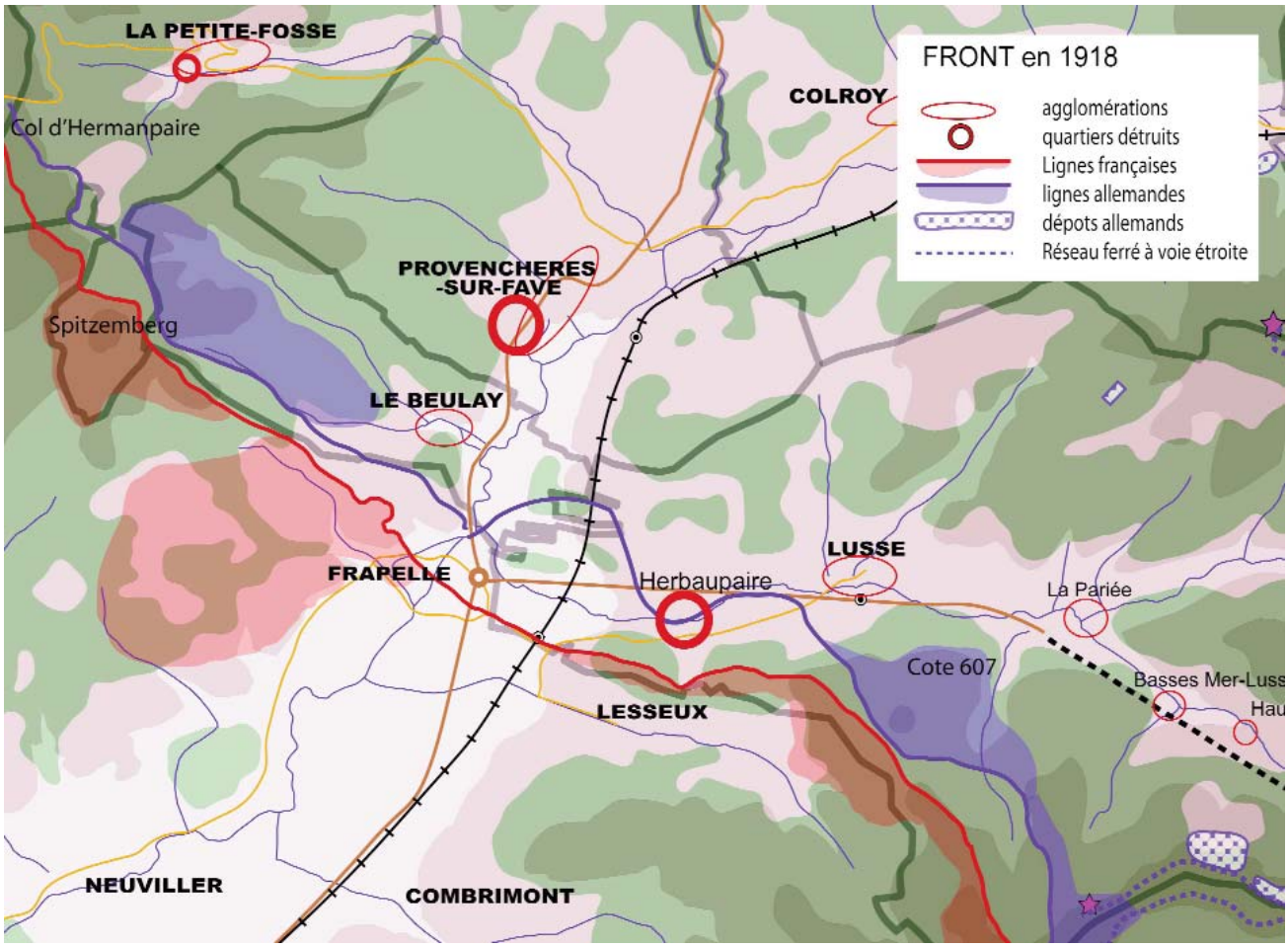

(fonds J-Y.H.)

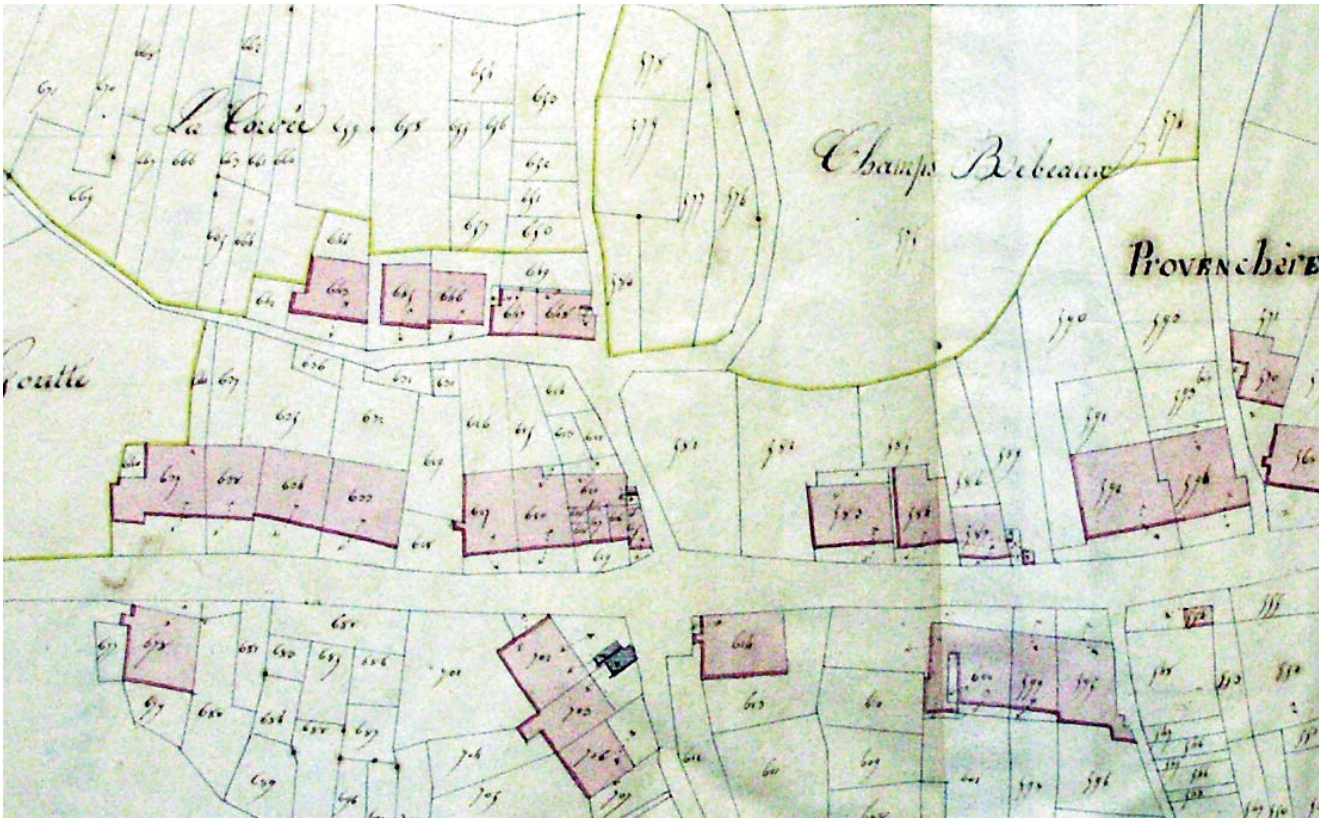

Cadastre napoléonien de 1838

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

Vous pouvez obtenir le document PDF complet dans notre boutique :

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29
Permanences au local : tous les jeudis de 14h00 à 18h00
Téléphone pendant les permanences : 03.29.52.49.12
Messagerie : info@philomatique-vosgienne.org

L'ARCHITECTURE RURALE DE LA PREMIÈRE RECONSTRUCTION DANS LE CANTON DE PROVENCHÈRES-SUR-FAVE

Jean-Yves Henry

Mémoire des Vosges H.S.C. accueille avec intérêt la contribution originale de Jean-Yves Henry sur le patrimoine bâti rural de la commune de Provenchères. Ce secteur, comme la période considérée - la première moitié du vingtième siècle - n'ont guère mobilisé les historiens locaux. Pourtant, le relèvement de cette localité sévèrement touchée de par son statut de « ville au front » incite à une nouvelle lecture du paysage reconstruit.

Jean-Yves Henry nous invite à déceler méthodiquement les éléments d'une évolution fondamentale, mais non spectaculaire.

Lors de la Première Guerre mondiale, le canton de Provenchères-sur-Fave a été durant quatre ans au cœur des combats. Le recul de l'armée allemande en mars 1915 provoque la stabilisation du front à l'extrémité sud-ouest du canton jusqu'à la fin de la guerre et entraîne l'occupation et l'évacuation des communes [1].

Les dommages de guerre vosgiens sont sans commune mesure avec ceux de la Meuse [2]. Mais ici chaque commune en bordure du front a été touchée. Deux quartiers ont été entièrement détruits. Le premier est le hameau d'Herbaupaire à Lusse où l'habitat à vocation exclusivement agricole a fait l'objet d'une reconstruction variée par plusieurs entrepreneurs ; le second, que nous allons étudier, bénéficie d'une documentation riche. C'est le quartier de la Corvée situé à l'entrée ouest de Provenchères.

Le cadastre dit «napoléonien» de 1838, les photos aériennes prises durant et après la grande guerre, les cartes postales, les archives de la Coopérative Intercommunale de Reconstruction des Régions Dévastées de Provenchères et le cadastre de 1935 permettent de suivre l'évolution de l'urbanisation de ce quartier [3].

Le cadastre napoléonien de la zone étudiée nous montre une urbanisation en blocs, qui est caractéristique des villages de ce secteur. Le parcellaire en lanières a déjà été remanié, mais on en devine aisément les traces. La ferme traditionnelle et ses adaptations commerciales ou artisanales en occupent toute la largeur. Quand le bloc ne comporte que deux habitations, elles s'accolent par leur écurie mitoyenne, ce qui permet à l'habitation de prendre le jour par le pignon libre et de s'y développer par excroissances successives : four à pain, extension de l'habitation… A l'intérieur d'un bloc, les fermes se développent en profondeur grâce à des « rabaissées » : ce sont des extensions en bois ou maçonnées, couvertes par le prolongement du toit. Celles-ci abritent une remise ou le réduit à porcs.

Entre 1837 et 1918, on constate une évolution du bâti qui ne remet cependant pas en cause l'aménagement du quartier : quatre nouvelles constructions sans mitoyenneté, une destruction, une reconstruction et de nombreuses modifications des extensions. Les nouvelles constructions se font, le plus souvent, sur des parcelles libres et sans mitoyenneté.

La photographie aérienne militaire du quartier en 1918 permet de situer les destructions mais aussi d'en apprécier leur distribution.

Le cadastre de 1935 montre que les ruines ne sont pas toutes rebâties, les constructions étant parfois déplacées ou repositionnées dans la parcelle, les plans sont adaptés, voire transformés. La première reconstruction ne réorganise pas fondamentalement le bâti, exception faite du remplacement de la ferme la plus à gauche par une villa. La constitution des blocs n'évolue pas ; par contre, les alignements de façades, le découpage des parcelles et la forme des habitations se modifient.

L'étude des archives provenant de la Coopérative Intercommunale de Reconstruction des Régions Dévastées de Provenchères permet de mieux comprendre l'évolution de cet habitat. Elles concernent les communes de Provenchères, de Beulay et de la Petite-Fosse. Elles sont composées de correspondances, de plans réalisés par l'architecte départemental, François Heck à Saint-Dié, et parfois des mémoires des travaux de reconstruction réalisés par l'entreprise locale, Selvini à Provenchères, qui fait office de maître d'œuvre pour tous les corps de métiers du bâtiment.

Les coopératives de reconstruction sont créées pour servir d'intermédiaire entre les sinistrés, les commissions cantonales, le préfet, l'architecte départemental et les entreprises [4]. Elles sont chargées de constituer les dossiers d'indemnisation mais aussi de gérer le financement et la priorité des reconstructions, par tirage au sort.

Les dossiers sont constitués d'une estimation des dommages, réalisée par un expert et d'une proposition de reconstruction-type chiffrée avec plus ou moins value [5]. Cette proposition fait l'objet de négociations avec les sinistrés et des conciliations multiples sont parfois gérées par la coopérative.

On ne peut ignorer le contexte économique de la reconstruction. Si le projet semble ambitieux au départ, rapidement des restrictions financières apparaissent. Dans un courrier confidentiel adressé au président de la coopérative, à la suite d'une rencontre avec le préfet, l'architecte précise le 5 août 1920 : « *[…] tous les frais supplémentaires pouvant résulter de l'application des*

La Croix-aux-Mines. Baie creusée dans le dessus de porte. 1718. Réemploi dans une ferme de 1808. Porte ancienne à gros clous … et fente de la boîte à lettres qui heureusement se fait discrète. Etat 1986. *(Photo H.C.)*

Ban-de-Laveline, Lauterupt. Porte piétonne : petit autel baroque surmontant la baie. 1797. La clé au-dessus de la porte charretière porte aussi des motifs religieux en pleine période révolutionnaire. Etat 1990. *(Photo H.C.)*

Ban-de-Laveline, Honville. Ferrures de porte. 1809. Etat 1989.

Raves. Cylindre en bois conservé sur le guide-roues, 1810, remanié. Etat 1992.

Mandray. Réemploi gothique, 16e siècle dans une ferme de 1848-58. Etat 1974.

Wisembach. Ancienne ferme début 19e siècle. Médaillon en grès avec aigle d'époque napoléonienne. Etat 1991.

(Sauf mention contraire toutes les photos de cet article sont de D.G.)

La Croix-aux-Mines. Décor de bas de jambage de porte charretière. 1828. Etat 1986. *(Photo H.C.)*

Coinches. Ancienne ferme. Motifs décoratifs : on notera le mélange entre les symboles religieux (cierges, ostentoir, cœur et MA = Marie), républicain (coq) et royaliste (lys). 1ère moitié 19e siècle. Etat 1992.

Raves. Vantaux. 1ère moitié du 19e siècle. Etat 1992.

(Photo H.C.)

La Croix-aux-Mines, ferme de 1842. Descente extérieure de cave, disposition assez rare à l'est de Saint-Dié-des-Vosges. Etat 1986.

LES FERMES À L'EST DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES ET LEURS DÉCORS
Circulez, y a tout à voir !

Daniel Grandidier

Après avoir attiré le regard du promeneur sur le micro-patrimoine architectural urbain, Daniel Grandidier livre à notre curiosité des éléments du patrimoine rural. Reprenant les résultats de ses sorties d'inventaire en compagnie de la regrettée Hélène Claudel (Photos H.C.), il nous invite à porter nos pas dans les villages des vallées de la Meurthe, de la Fave et nos yeux sur les linteaux ou les portes de grange.

Il n'est pas que les villes qui concentrent des éléments de patrimoine à capter du regard et à comprendre pour mieux les sauvegarder. Des exemples urbains réunis à partir du cas de Saint-Dié-des-Vosges en ont déjà indiqué une diversité certaine dans *Mémoire des Vosges H.S.C.* n°13 de 2006.

Tournons-nous à présent vers l'espace rural. Les anciennes fermes de nos vallées ne sont aucunement dénuées de caractère, comme on le croit trop souvent alors que l'on s'extasie immanquablement à la vue du bâti des autres régions.

Sans vouloir sombrer dans le chauvinisme le plus déplacé, la tentation du « c'est mieux ailleurs » et par conséquent l'occultation du génie propre de son patrimoine conduit, à l'inverse, à une sorte de reniement de soi-même.

Selon les vallées, les anciennes fermes révèlent de grandes différences : elles obéissent à plusieurs facteurs : matériaux disponibles (grès, granit, calcaire, argile, bois..), abondance d'eau ou non (fermes dispersées, villages-rues), climat (il convient de se protéger du froid d'où les différentes activités regroupées sous un même toit et non pas distribuées autour d'une cour, fenêtres petites, fenil isolant sous le toit lui-même plus ou moins pentu afin de laisser glisser la lourde masse neigeuse ou de s'en servir dans une certaine mesure comme deuxième couche isolante), situation en hauteur par rapport aux prés à engraisser en utilisant le purin pour irriguer par gravitation. D'autres paramètres entrent également en jeu : la largeur des parcelles (maisons en profondeur ou en largeur), statut social des habitats influant sur la taille de la maison (manouvriers par exemple), etc.…

Ainsi distingue-t-on un habitat très spécifique dans les vallées de la haute Meurthe et de la Fave : maisons à trois rangs (habitation, grange, étable) aux entourages de fenêtres et de portes et aux chaînages d'angles en grès, au toit à demi-croupe au-dessus des murs-pignons, à la porte piétonne indiquant date de construction et initiales du couple bâtisseur sur un linteau surmonté, au-dessus d'une baie laissant pénétrer la lumière dans le couloir situé entre logis et grange, d'une table qui a très souvent, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, reçu tout un décor : niche pour abriter un saint, phrase en français ou en latin, mélange des deux langues, abréviations et symboles religieux (bougeoirs, ostensoirs, arbre de vie…) ou venus de la « nuit des temps » (svastikas, étoiles…). Les clés des portes de grange sont décorées également et ici et là se voient des médaillons répartis sur la façade. Du côté de Raves, Ban-de-Laveline, La Croix-aux-Mines, Wisembach et Bertrimoutier, certains jambages de portes sont ornés d'un motif le plus souvent floral. En général ces décors ont été respectés, mais bien des linteaux ont disparu car les générations suivantes ont grandi et ne pouvaient risquer de se fracasser le crâne comme Charles VIII en son château d'Amboise…

Les activités agricoles sont fort réduites de nos jours et héritiers directs ou non, les habitants sont avant tout des citadins qui ont besoin de pièces et de lumière naturelle. Si les grands volumes d'une ancienne ferme peuvent répondre au besoin de place, demeure le problème de la lumière. La salle à manger-salon, installée le plus souvent dans l'ancienne grange, nécessite la transformation de la porte en grande baie vitrée. Surgissent des solutions pas forcément judicieuses. Pour faire plus « rustique », on adopte de petits carreaux. On se rend toutefois compte que la transformation n'est pas entièrement satisfaisante et comme pour dissimuler la nécessité d'ouvrir à la lumière, on place la porte vitrée en arrière, se désolidarisant de l'arc de l'ancienne porte aux vantaux en bois. Ceci, hélas, réalisé avec le désir de bien faire, défigure totalement la façade. Des solutions efficaces et esthétiques existent cependant : l'emploi de verre fumé par exemple, laissé en grands vantaux d'une seule pièce qui évoquent les surfaces des anciennes portes. Des voilages à l'intérieur peuvent laisser pénétrer la lumière mais pas les regards. Les ramées et les aissis disparaissent également. Les premières étaient destinées à ventiler le fenil, les seconds à protéger thermiquement. En effet le bois est un excellent isolant. On peut sans doute combiner esthétique traditionnelle et niveau de confort actuel (il convient bien sûr de renforcer la

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

Vous pouvez obtenir le document PDF complet dans notre boutique :

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29
Permanences au local : tous les jeudis de 14h00 à 18h00
Téléphone pendant les permanences : 03.29.52.49.12
Messagerie : info@philomatique-vosgienne.org

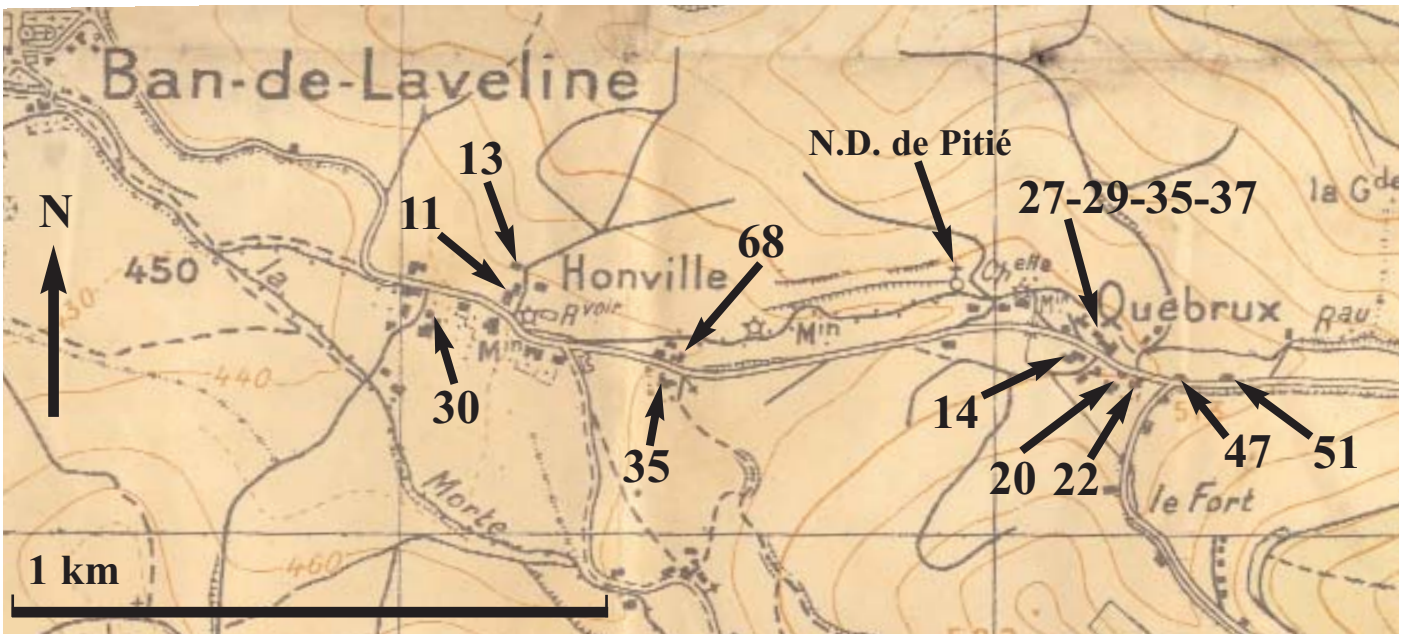

(fonds J-C.F.)

QUEBRUX n°14

Chapelle Notre Dame de Pitié

QUEBRUX n° 47

VILLAGES DE LA RÉGION DE BAN-DE-LAVELINE

Un itinéraire entre ruralité et beauté

Thierry Choserot
d'aprés André COMBEAU *et Claude* TAILLARD

De Honville à Québrux, sur un parcours balisé par les photographies de Thierry Choserot, vous êtes invités à découvrir des villages d'une grande beauté. Grâce aux recherches et avec les explications d'André COMBEAU *et de Claude* TAILLARD, *l'occasion vous est donnée d'entrer dans la vie intime de ces familles vosgiennes. Venez retrouver les bâtisseurs de ces fermes des 18e et 19e siècles, leurs origines, leurs filiations, leurs fortunes, leurs croyances.*

HONVILLE n° 30
Cote cadastrale 1825 B 771

NISI DOMINUS AEDIFICAVERIT DOMUM IN VANUM LABORAVERU NT qU
Si ce n'est pas le Seigneur qui a construit cette maison, c'est en vain qu'auront travaillé ceux qu (i la bâtissent)

Texte sur cinq lignes interrompues par le motif central. Table formant appui de fenêtre. Double rainure périphérique. Motif solaire (?) aux quatre angles. Motif central : Autel trapézoïdal portant un ostensoir encadré de deux chandeliers.
Base de l'autel marquée : JĦS
Entablement avec frise crénelée, constituant le linteau supérieur.

1 8 J B M M L M 38

Jean Baptiste MOREL (Honville 1804 - 1889 Laveline) fils de Jean-Baptiste Morel et de Thérèse Noël, Marie Catherine LEMAIRE fille de Nicolas Lemaire et de Marie-Anne Reuillemand. Mariage le 03/11/1825, ils ont 21 ans.

Lors de la reconstruction en 1838, les époux avaient 34 ans. Ils avaient eu cinq enfants, dont quatre survivaient (10 à 1 an). Un dernier enfant est né en 1840. Le couple ne vivait pas à Honville mais à Laveline. La maison était peut-être louée ? En 1825, cette maison était propriété de la veuve de Jean Quirin Noël (1751-1814), Marie Cécile Frédéric, alors âgée de 66 ans, et qui devait décéder au début de 1826. Marie-Cécile Noël, leur fille, avait épousé en 1810 Jean-Baptiste Morel, père du Jean-Baptiste Morel ci-dessus, qui résidait au n° 35 Honville. Le couple n'avait eu qu'un enfant, qui avait survécu à l'accouchement qui avait enlevé sa mère. Le père s'était alors remarié, avec Marie-Cécile Noël (voir n° 35 et 98 Honville). La veuve de Jean Quirin Noël était, en 1825, l'un des propriétaires fonciers les plus importants de la commune : 8 hectares de labours, 4,3 ha de prés, 22 ares de vergers. A ce titre, elle est imposée sur la base de 359 francs, ce qui la situe à la 2e place parmi les quatre cent contribuables du lieu. Elle est propriétaire de trois maisons, respectivement en classe 2 (sur l'emplacement de l'actuelle maison Muller n° 14, maison incendiée au début du 20e siècle), classe 4 (celle-ci), et classe 7 (adjacente)

HONVILLE n° 11
Cote cadastrale 1825B 853

Table - linteau monolithe. Imposte taillée dans la table - linteau. Pas d'inscription de table.

I - C -MF- 1741 A L

Jean COLIN (Honville 1712-1772 Honville) fils de Jean Colin et Marie Lemaire. Anne LALLEMAND (Pair et Grandrupt 1712 - 1787 Honville), fille de Hydulphe Lallemand et de Catherine Marguitte. Mariage le 25/06/1736, ils ont 24 ans. Jean Colin n'avait qu'une sœur vivante lors du décès de son père en 1717. Sa mère veuve à 32 ans, se remarie un an plus tard avec un veuf de 29 ans, et elle habitera Coinchimont, où elle aura six enfants. Jean Colin est lui-même veuf de Marguerite Jeanclaude, épousée en 1735, décédée le 12/02/1736, quinze jours après avoir accouché d'un fils qui vivra. Jean Colin se remarie quatre mois plus tard. De 1737 à 1752, le couple aura neuf enfants, dont quatre disparaîtront très vite. La construction

et 1843, décédés aussitôt. En 1817, accouchement chez la veuve Bresson de Marie-Claire Millan, de Clefcy. En 1825, la maison était la propriété de la mère d'André Bresson, Marie-Madeleine Thiébault, veuve, 62 ans. Celle-ci possédait quelques terres : 0,6 hectare. Son fils (alors âgé de 29 ans) qui vivait avec sa première épouse dans cette maison ne possédait pratiquement pas de terre.

La chapelle Notre Dame de Pitié

Ne pas quitter Québrux sans faire une visite à la petite chapelle dédiée à Notre Dame de Pitié, qui s'élève à l'entrée du hameau. On n'y célèbre pas la messe, on n'y fait pas de pèlerinages publics, mais elle était l'objet d'une curieuse superstition populaire. La statue placée sur l'autel qui occupe le fond de la chapelle représente la Sainte Vierge recevant entre ses bras le corps inanimé de Jésus. Cette Pietà est très ancienne, elle date de la première chapelle dont on ignore la date de construction. Cette chapelle, au regard du cadastre de 1850 est propriété communale, et située vis-à-vis de l'actuelle mais au bord du ruisseau, ce qui explique sa destruction à la suite vraisemblablement d'un gros orage. La statue reçut alors abri dans une niche pratiquée sous le hangar de la maison Jeannette à Québrux. Le propriétaire, ayant été condamné lors de l'invasion des Impériaux prussiens en 1814, au supplice de la schlague, fit vœu que s'il en revenait il reconstruirait la chapelle à l'endroit où elle existait précédemment. Il accomplit ce vœu en 1818. De la première chapelle il ne reste que la Pietà de très grande valeur et un morceau de la grille de la fenêtre. Les offrandes sont consacrées à la célébration de messes en l'église paroissiale, et à l'entretien du petit édifice. La chapelle est entretenue et gardée par les descendants ou héritiers de la famille à laquelle appartenait le restaurateur. Les voisins et habitants de Québrux y déposent des fleurs et assurent le nettoyage. La chapelle vandalisée est actuellement fermée et vide. A noter que la commune et la communauté de communes ont envisagé la restauration de la chapelle.

Superstition populaire

Les habitants du hameau et ceux des villages voisins allaient y implorer la « Vierge des Sept Douleurs » en faveur de leurs malades et agonisants. C'est une dévotion très légitime qu'on retrouve en plusieurs endroits ; il s'y mêle parfois, quelques actes superstitieux. On se réunissait ordinairement au nombre de trois personnes pour faire ce pèlerinage, chacun emportant son cierge. Les trois cierges sont posés sur le chandelier à trois branches devant la statue de la Vierge. Le premier brûle en l'honneur de saint VIT, le second de saint LANGUIT, le troisième de saint MORT*.

Si le premier cierge qui s'éteint brûlait en l'honneur de saint Mort, c'est signe de mort prochaine. Pour saint Languit, c'est la preuve que l'agonie sera longue et avec saint Vit le malade guérira rapidement.

***A noter que ces saints n'existent pas !**

Pour compléter...

En parcourant ces deux magnifiques villages amusez-vous à découvrir ces éléments complémentaires et sans doutes d'autres encore, sans oublier les deux calvaires. Bonne promenade !

Bibliographie

COMBEAU André, TAILLARD Claude, Les Tables de portes de Ban-de-Laveline, A.S.C.B., Ban-de-Laveline, n°34, 2006.

Sources pour la chapelle : Claude TAILLARD de Me Marguerite KIENNE ayant donné l'historique de la chapelle, qu'elle détenait de la famille COLNAT de Honville, qui elle-même le détenait d'un oncle, curé de Mandray, l'abbé Camille MOREL.

(Toutes les photos de cet article sont de T.C., 2007)

LA RECOLONISATION DES BOIS DE MORTAGNE AU 16e SIÈCLE
Naissance du village de Mortagne

Marie-Hélène Saint-Dizier

Pour illustrer l'histoire de la naissance du village de Mortagne dans la deuxième moitié du seizième siècle, nous avons choisi de transcrire la lettre du nouvel acensement établi le 18 octobre 1598 pour Antoine Saint-Dizier demeurant à la grange de l'Herbas « construite un peu en arrière du villaige de Mortaigne de même nature et conditions [qu'à Mortagne] saulf qu'elle est de la paroisse du ban de Belmont » [1].

Le document

Cette lettre sur parchemin a été établie en quadruple par le tabellion Nicolas Paris pour le chapitre de Remiremont. C'est la cinquième pièce d'une liasse quatre parchemins et 21 pièces papier constituant la cote G 2329 des archives de la « Gruerie de Mortagne » conservées aux archives départementales des Vosges. Le contenu de carton traite les cens dûs dans l'étendue de la forêt du même nom, depuis les premiers acensements vers 1530 jusqu'au dix-huitième siècle. Une série d'autres mémoires et avis et autres pièces de procès et arrêts des cotes G 2325 à G 2328, peuvent être utilement confrontées à l'enregistrement des comptes de la gruerie (G 3239 à G 2345). Les papiers de la sonrière de l'abbaye à qui sont attribués les revenus du ban de Belmont (G 1381) apportent un complément d'informations.

L'objet de ce papier témoigne des difficultés rencontrées par nos aînés au seizième siècle pour se fixer quelque part et subsister dans une contrée peu favorable. Les défrichements entrepris par des particuliers dans les bois du ban de Belmont ont donné naissance au village de Mortagne.

Les propriétaires des bois de Morthanne au seizième siècle

Le pariage

L'abbaye de Remiremont, la plus riche des abbayes vosgiennes, se réclame indépendante du pouvoir local et accepte seulement la suzeraineté de l'empereur et l'autorité de Rome. Mais les ducs de Lorraine, tout en paraissant respecter ces prétentions, parviennent à se ménager une bonne part d'autorité sur les terres de Saint-Pierre. En 1255, le duc se fait admettre en pariage, c'est-à-dire avec égalité de droits, dans la plupart des fiefs de l'abbaye, dont *Brouveruelles*, *Grantvillier*, le *boix de Chevresefosse*, le *Vaul de Champz* et le *ban d'Arches* [2]. Le duc prétend même posséder en propre certains territoires enclavés dans les domaines de l'Eglise Saint-Pierre, principalement les grandes forêts. Des transactions quasi-permanentes interviennent sur ces sujets délicats. Au seizième siècle, le duc Charles III entreprend d'exploiter méthodiquement les forêts et les bois qu'elles procurent sont expédiés par flottage « jusqu'à l'occident septentrional ».

Au seizième siècle

Le ban de Belmont appartient pour moitié à la dame sonrière de l'abbaye et pour le reste aux seigneurs voués issus des branches cadettes de la maison de Lorraine. La part de revenus de ces derniers se trouve découpée en sous-fractions au cours du temps.

Lorsque commencent les premiers échanges avec l'abbaye, c'est pour reconnaître les quatre acensements apparus dans les bois de Mortagne vers 1536. Un quart des revenus revient Anne de Neufchâtel dame de Fontenoy le Château, de Bayon *Rhyecourt* et *Waubexy*, un *demi-quart* à Pierre de Haraucourt chevalier seigneur de Paroye lieutenant général du duc de Guise et le dernier demi-quart à Louis de Lenoncourt seigneur de Gondrecourt et autres lieux, maître de l'artillerie du duc de Lorraine. La sonrière est Marguerite de Haraucourt.

En 1558, Nicolas de Dompmartin seigneur du lieu, Germeny, Vroville intervient comme tuteur de sa cousine pupille, dame du ban de Belmont en partie, Diane de Dompmartin, fille de Louis de Dompmartin, chancelier, baron de Fontenoy et de Philippe de la Mark. La moitié des revenus revient à la sonrière Madeleine de Haraucourt.

Vers 1578 et 1583, la seconde moitié revient en partie à ladite Diane de Domptmartin devenue marquise de Haurech (Havré, en Belgique) dame de Fontenoy, Bayon, Fenestrange, Ogéviller etc. ; au sieur Charles de Lenoncourt chevalier baron d'Ormes seigneur de Haussonville, Saulmorey, La-Neuveville-au-Bois, Rechiecourt, etc., (1/8) et Antoine de Haraucourt seigneur de Girecourt, qui partage le second huitième avec Théodore de Haraucourt seigneur de Parroye. Diane de Dompmartin, marquise d'Havré et duchesse de Croy épouse Charles-Philippe de Croy duc

d'Arschott, fils de Philippe de Croy et d'Anne de Lorraine une fille du duc Antoine [3]. La date du décès de Diane de Dompmartin n'est pas connue avec certitude. Elle apparaît encore en 1625 [4]. Les revenus des bois de Mortagne sont partagés avec la sonrière Chrétienne de Haraucourt (1593-1620) qui succède dans cette charge à Françoise comtesse Rhingraff. En 1593, Antoine de Harraucourt et Charles de Lenoncourt se partagent le denier quart.

Les premiers défricheurs des bois de Mortagne

Les premières granges résultent d'initiatives personnelles d'essartement. Les terres défrichées sont acensées le 12 mars 1536. Elles sont au nombre de quatre. André Reynette grand prévôt de Saint-Dié et sonrier de Remiremont, et les seignueurs comparsonniers font « scavoir à tous que comme par cy devant et de longtemps soyent esté suscrits plusieurs débats et contentieux entre nous dessusnommés a l'encontre de Jehan Le Roy de Brouvelieures, Nicolas Goullay, Marien Jacquel et Jean Rattaire à présent demeurant esdits bois de Mortanne ; qu'uestoyent iceulz debatz et disferants pour cause des dégasts et destructions desdits bois que lesdits Jean Le Roy et ses consors avoient fait l'avu ils auroient coupé et abattu grande quantité desdits bois pour eriger et construire comme de faict ils ont erigé et construict aulcunes grainges* et maisons et convertuy grande partie d'iceuls en terres arrables preys meis et jardins le tout a mene gros prejudice par de ce faire n'auroyent obtenu meme licence et n'avoyent authorité de ce faire » [5].

Les sujets de l'Eglise St Pierre chapitre de Remiremont étendent indûment le périmètre de leurs acensements par des essarts successifs. Les seigneurs interviennent pour délimiter et faire aborner les héritages des quatre pionniers, deux nouvelles maisons dans les bois au moins en

Anthoine Woirel et Adam Vaudechamp contrôlent et notent les contenances actuelles des premières censes appartenant aux héritiers Rattaire, Colas Goley, Marien Jacquet feu Jean Le Roy qui ont augmenté leur surface. Plusieurs pièces de terres contenant de 2 à 13 jours leur sont encore accordées. Ils citent les granges de Mengeon de Wernezelle et Nicolas Rocel et l'Herbest (Herbas) faisant quelques 78 jours [8]. Jean Jacquemin les gendres de Jacquot Rattaire, les enfants de Jacques George de Mine, Jean Golley, Nicolas Mathieu, Pierron Mouton, Jean Thouvenel Masson, Nicolas Arnoulx, Noel Le Roy, Adrian Soirel receveur à Bruyères, Jean Choserat et Jean Thomas sont enregistrés « pour faire nouvelleté » à la basse de l'Horme et à Fondru. On attribue des champs de quelques jours aux héritiers Barthelemy le Chouque de Brouvelieures, Jean Duc de Brouvelieures, Adam Bernard à Fondru, les héritiers de Demengeon et ceux de Jacquot Grand Didier de Brouvelieures, Jean le Duc de breulx, Demangeon Philippel de Brouvelieures, Valentin Bagay, Jean et Claudon Harteman, Demengeon Lallemand et César Aubert de Brouvelieures qui sont vraisemblablement les premiers villageois de Mortagne. Plusieurs scieries et une papellerie sont apparues.

Les prélèvements de bois dans cette forêt continuent. Une infinité de dégradations y sont commises. En 1583, en l'absence du duc M. de Vaudémont, gouverneur général de Lorraine présente une requête afin que les habitants de Bruyères n'ayant aucun titre pour prouver leur droit d'affouage dans la forêt de Mortagne, et bien qu'ils soient en procès au sujet des saisies qui y ont été faites, cessent journellement d'y couper et d'emmener des bois. Les bois « tendent à la ruyne ». On élabore un règlement et on crée de nouveaux forestiers. Les détenteurs de scies ne peuvent « prendre ne coupper bois de chesne *fous** [hêtres] ny sappin que ceux qui leur seront marquez et vendus par les commis et officiers desdits Sieurs et dames afin qu'il ne se commette abus » [9].

En 1597, un nouvel arpentage concerne Loran Bernaire et ses parsonniers Rattaire, Jean Choserat de Mortagne, Jean Mathieu, Jean Gagette, Jean Didier à Tempois, Quirien Simonin , Antoine et Jean les héritiers Nicolas Divoux, Jehan Leroy et Noel Lauren, Jean Thomas, Jean Voirin et Mengeon Bagair, les héritiers Mairien Jaiquez, Nicolas Gouley et ses comparsonniers, et Anthoine Saint Disey demeurant en la grange de feu Mougin Baissot de Bruyères. Les habitans *ez bois* sont « en nombre de seize ou dix huict ». Ils supplient humblement les seigneurs « leur laisser par assencement les terres arrables et paturages dont une grande partie [qu'ils désignent] est infructueuse ».

Vers l'élaboration d'un règlement pour les usagers de la forêt de Mortagne

Comme pour une vingtaine d'autres acensements, la lettre transcrite traduit la volonté de voir régularisée une situation qui même à la ruine de la forêt. Les conflits et la changement de statut des usagers semblent commencés dès 1536 lorsque les seigneurs remarquent que les usagers des « bois de Mortanne... auroient couppé et abbattu grande quantité desdits bois pour eriger et construire comme de faict… aulcunes grainges et maisons pour leurs résidences, et convertuy grande partie d'iceulx en terres arrables, preyx, meix et jardins le tout amene gros prejudice par ce que faire n'auroient obtenu meme licence et n'avoyent authorité de ce faire... » [10]. Un projet de règlement pour les bois de Mortagne par dames de remiremont en 1583 est amandé par les seigneurs comparsoniers en 1584.

Les droits coutumiers de la communauté de Mortagne sont validés le 3 août 1598 [11]. Les habitants doivent renoncer aux bénéfices des anciens acensements. La surface des terres accordées est arrêtée. « Les maisons terres arrables meix et jardins en nombre de sept centz quatres vingtz neuf jours six omées oultre les preys chenus alles et pasquis et y asseant seulement ensemble les places et iceulx hermes et vagues plaines de broussales adjaceantes et joingnantes esdicts pertaiges incontenentes lesdictes places » sont énumérés par le tabellion requis » [12]. Les habitants peuvent *vainpaturer* leur bétail « de mesme que par tout ladicte forrest ainsy que par le passé », non comprises « comme d'us est » les trois granges de l'Herbas, Mengeon Morel et Tampois. Le gruyer et ses officiers sont chargés de recevoir les plaintes et de signaler les mésusants. Le montant des redevances est arrêté à trente francs. Le dernier abornement des terres et *pourpris* entrepris les 15 et 16 octobre 1598 est approuvé le 18 du même mois au château et maison franche du sieur d'Haraucourt en présence des témoins Anthoine Sainct Dizier de l'Herbas et son fils Jacquot.

La multiplication des activités économiques dévoreuses de bois [13] épuise la forêt de Mortagne qui a continué a faire couler beaucoup d'encre aux siècles suivants pour rendre compte des adjudications de coupes et des visites des dégâts et dégradations doit elle a souffert.

Mortagne, clavaire érigé par Fleurent N. Choserat et Mengeot sa femme en 1634. *(Photos T.C. 2007)*

Note sur une plaque commémorative de construction :

(Photo T.C. 2007)

La plupart des habitations de quelque importance sont revêtues de marques distinctives rappelant noms, initiales ou caractéristiques professionnelles ou religieuses de leurs constructeurs et propriétaires. Les linteaux offrent la manifestation la plus classique de cette tradition. Il arrive cependant que les signatures se fassent plus discrètes et ne se découvrent qu'à l'occasion de démolitions ou rénovations.

Cette plaque en plomb d'un format de 233 x 202 mm nous a été donnée comme provenant de Raon-L'Etape. Un personnage bien connu de l'histoire de cette cité y apparaît : N.B. Petit.

Il s'agit là du commanditaire des fameux tableaux sur le travail du bois visibles à la mairie de Raon-L'Etape. D'après les recherches effectuées par notre ami philomate raonnais Jacques Poirel que nous remercions, ce document est à mettre en relation avec la maison donnée par Sadoul (Raon-l'Etape, une petite ville vosgienne, p. 54) comme étant celle de Nicolas-Benoit Petit. Selon cet auteur, elle portait le n° 25 de la rue Jules Ferry. Sur une pierre au-dessus de la porte figurait la date de 1687.

La plaque de plomb porte la date du 21 juin 1769. Où et à quelle occasion a-t-elle pu être posée ?

J.C.F.

La chapelotte de l'Orme

(Photo T.C. 2007)

Aprés plusieurs décennies d'absence, la chapelotte de l'Orme vient de retrouver sa place. Ce n'est plus le même arbre ni la même vierge, mais elle est pratiquement au même endroit. Le projet de la Société Philomatique Vosgienne, mené par René Revert, s'est concrétisé avec l'appui technique et l'accord de la municipalité déodatienne et avec le lycée Georges Baumont : un bel exemple de collaboration constructive pour le patrimoine.

Cette nouvelle chapelotte à l'Orme rappelle ainsi le vieil orme et sa chapelotte qui a donné son nom au quartier de l'Orme. Elle fait suite à la restauration en 2003 de la chapelotte située en bas de la rue de la Tuilerie à Saint-Dié, sauvegardée par la Société Philomatique Vosgienne et reinstallée sur son chêne plusieurs fois centenaire. Ces chapelottes pourraient par la suite s'intégrer dans un circuit touristique des chapelles et chapelottes*.

*Voir *Mémoire des Vosges*, n°6 [2003], p. 62 et n°12 [2006], p. 65.

T.C.

Lorsque l'archéologie de la Grande guerre allie science du passé et discipline du présent

Le 23 février dernier, dans le cadre des interventions trimestrielles de la commission « archéologie », monsieur Frédéric ADAM, archéo-anthropologue de l'INRAP de METZ, pionnier de l'archéologie de la Grande Guerre, a donné une conférence qui dépoussière l'archéologie traditionnelle. Depuis la Convention de Malte de 1992, il est autorisé de penser qu'une archéologie du passé récent entre dans les mœurs scientifiques. Frédéric Adam a démontré, par son approche archéo-anthropologique, réalisée dès 1991 avec la fouille de la sépulture multiple de la tombe d'Alain-Fournier, en Meuse, que l'application de l'archéologie à la Grande Guerre trouve sa justification. Elle permet en effet des avancées considérables tant en anthropologie qu'en sociologie, et, pour l'historien, l'éclaircissement des légendes. Mais par-delà ces apports scientifiques, la simple restitution d'une identité à des soldats inconnus toujours présents sous la glèbe des terres labourées par la Grande Guerre se suffit à elle-même pour imposer l'archéologie du passé récent dans la pratique historienne contemporaine.

Y.P.

Activités de la Commission Archéologie

Du 27 février au 4 mars 2006, l'équipe de la Commission Archéologie a procédé au reconditionnement des collections issues des fouilles de l'oppidum de la Bure. Plus de 1700 objets ont été inventoriés et photographiés. En juillet et août, la prospection du site des "Fossottes" à La Salle a permis d'identifier 27 fosses d'extraction. Parallèlement, la prospection des minières s'est poursuivie avec la collaboration de l'O.N.F. Ces initiatives ont conduit à la réalisation de travaux universitaires en master 1: trois étudiants à Nancy 2 / Epinal et une étudiante à Paris 1 Panthéon-la Sorbonne. Nos travaux ont été présentés lors de la journée d'information de l'Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer, et dans différentes communes de la Déodatie (La Bourgonce, Raon-l'Etape, Saint-Dié-des-Vosges, Saint-Michel-sur-Meurthe et Saint-Rémy) Enfin, nos collègues du groupe « Meules » de l'Ecole Normale Supérieure de Paris et les archéologues allemands des carrières de meules antiques de Mayen nous ont rendu visite en mars et nous ont invités à visiter leurs sites.

B.T. / G.G

ECHANGES et RELATIONS

Lettre à propos de l'article de Jacqueline Rittre et Jean-Claude Fombaron paru dans Mémoire des Vosges n°12, sur la flore de pierre de nos cimetières, une approche végétale de la symbolique funéraire**,** pages 57-58 :

J'ai lu avec intérêt l'article [...]. Il est tout à fait vrai que nos cimetières recèlent une foule de choses intéressantes. Assurément, ce n'est pas un « terrain de chasse » très gai, mais il mérite d'être pris en considération. J'ai apprécié aussi la remarque selon laquelle il ne faut pas être trop systématique et vouloir à tout prix trouver un sens caché ou ésotérique. Je suis agacée par la tendance actuelle à éplucher les monuments religieux en y cherchant les plus invraisemblables des arcanes. Merci de l'avoir dit. Si je peux me permettre d'apporter ma contribution à l'interprétation de quelques thèmes, j'aimerais bien proposer les remarques suivantes.

Tombe de Julia Bertrand

(Photos J-C.F., 2007)

Le lierre exprime généralement la fidélité (« je meurs où je m'attache »). Dans le décor de la tombe, il traduit une sorte d'engagement des survivants à ne pas oublier le défunt.

En ce qui concerne les roses, elles peuvent être inspirées de l'antique, mais, s'il s'agit d'une tombe catholique, la rose peut constituer une référence mariale (ce n'est pas une opinion personnelle : j'ai vu cela dans des écrits du 19e siècle. fort dévots au sujet de la mort, mais je ne sais plus lesquels, malheureusement), parce que la litanie dite « de Lorette » appelle la Vierge « Rosa Mystica ». Le défunt est, en quelque sorte mis sous sa protection.

Le blé en épis et le raisin, sur la tombe d'un prêtre, surtout alliés au ciboire et au calice, ont un sens extrêmement précis qui ne doit rien à une symbolique de maturité. Ce sont des références explicites à l'eucharistie : pain/ ciboire + blé ; vin/ calice + grappe. C'est l'expression même du caractère sacerdotal du défunt, puisque seul le prêtre est habilité à effectuer la consécration. Quelquefois, on y ajoute l'étole. Là non plus, ce n'est pas une opinion personnelle, mais une tradition établie. En tant que théologienne catholique, ce qui m'amuse un peu, dans le relief de cette tombe de prêtre, c'est une redondance un peu lourde : non seulement on a un ciboire nettement mis en relation avec les épis, mais encore on a représenté une hostie dépassant du calice où elle n'a rien à faire. Le sculpteur a eu un réflexe conditionné : l'iconographie « eucharistique » comporte souvent l'alliance calice + hostie juste au-dessus (comme au moment de la doxologie ou « petite élévation », comme disaient les bonnes gens). Là, il l'a conservé sans penser que cela faisait double emploi avec le ciboire (triple même, puisqu'il y a les épis).

La tombe avec la chauve-souris, en revanche, me laisse perplexe. Je n'ai jamais vu cela ! Amitiés, Marie-Thérèse F. de Plaine (67)

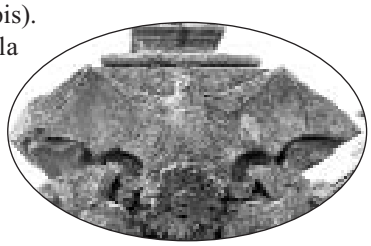

Suite à l'article de Jean-Claude Fombaron paru dans Mémoire des Vosges n°13, sur Julia Bertrand (1877-1960), *Destin d'une institutrice vosgienne pacifiste et libre penseur***,** pages 29-34 :

Me Guy nous a apporté des renseignements inédits sur l'institutrice vosgienne qui revenait, vers la fin de sa vie, quelquefois à Wisembach, chez son frère. Elle-même enfant, Me Guy se souvient du personnage attachant et peu conventionnel qu'était Julia. Grâce à elle, nous avons appris que cette dernière était inhumée dans le caveau familial à Wisembach.

Le nom de l'enseignante libertaire figure sur une simple plaque de marbre comportant également ceux de deux autres membres de sa famille.

La tombe est située dans la partie supérieure du cimetière, contre le mur d'enceinte.

Recension d'un ouvrage source pour une archéologie du passé récent.

En 1991 est retrouvée la sépulture collective de l'écrivain Henri-Alban Fournier, tombé à Saint-Rémy-la-Calonne dans la Meuse le 22 septembre 1914. C'est pour la première fois l'occasion d'une véritable fouille archéologique qui va apporter tant à l'Histoire qu'à l'anthropologie ou à l'archéologie du passé récent de précieuses informations voire une remise en cause des méthodes d'identification post-mortem des défunts. Responsable de cette fouille, Frédéric Adam, archéo-anthropologue en rapporte ici la méthodologie, la réalisation, les constatations et les conclusions qui lèvent ainsi le voile d'une mythification française ou d'une diabolisation allemande des circonstances de la mort de l'auteur du Grand Maulnes.

Contribution référentielle à une archéologie de la Grande guerre, concept par trop embryonnaire encore, les conclusions scientifiques du pionnier de la discipline sur la fouille de la sépulture d'Alain-Fournier et de ses compagnons d'armes sont fondatrices de la discipline mise en oeuvre par ailleurs par la cellule d'archéologie militaire de la Commission "Temps de Guerre" de notre Société, rapportées dans une précédente livraison de "Mémoire des Vosges".

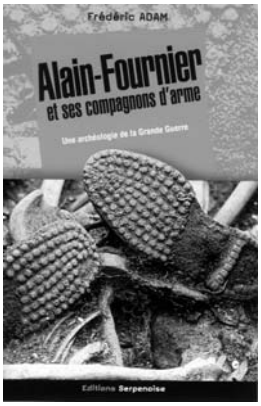

ADAM Frédéric Alain-Fournier et ses compagnons d'arme. Une archéologie de la Grande Guerre. Nancy, Serpenoise (Nancy), 2006, 219 pages.

COMITÉ DE LECTURE DES REVUES

Ghislaine Arfeuil †, Jean-Claude Diedler, Jean-Claude Fombaron, Daniel Grandidier, Claude Viry, Hervé Antoine

en hommage à Ghislaine Arfeuil...

Habiter : fonder et aménager

CUISINIER Jean, *La maison rustique : logique sociale et composition architecturale*, collection ethnologies, Presses Universitaires de France, Paris, 1991, 380 pages.
L'ethnologue tente de comprendre en France et en Angleterre l'habitation commune, œuvre humaine qui témoigne sûrement de l'état d'une civilisation et de la confrontation entre les représentations héritées par les habitants ou réalisées par les constructeurs, et la réalité physique et sociale qui s'impose inévitablement avec le temps. L'habitation domestique est décrite et expliquée avec un regard d'anthropologue qui ne veut pas oublier la conception architecturale, savante ou traditionnelle. Par delà l'immense variété des habitations et des façons d'habiter, deux thèmes apparaissent bien au cœur de ce sujet : le foyer, centre de repli et le champ spatial qui se définit par l'aménagement du monde. (H.A.).

GUILLAUME Jacques, BOUVET Mireille-Bénédicte, « Statut social et architecture rurale : la ferme à pavillon de moyenne Moselle (Vosges) », Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, nouvelle série, N°10, Année 1998; pp 63-73.
De la région d'Epinal à la région de Mirecourt, il existe un type méconnu de maison lorraine, la ferme à pavillon, constituée d'une part de la structure lorraine classique disséquée à trois travées, d'autre part un logis mitoyen hors œuvre dont l'architecture s'inspire du modèle urbain. Il semble que ce type d'habitat soit dû à l'enrichissement des propriétaires responsables de la construction du pavillon, en particulier dans le cas d'une double activité (agriculteur + marchand ou artisan le plus souvent). Les agriculteurs propriétaires sont généralement des céréaliers et possèdent souvent plusieurs propriétés bâties. (C.V.)

CAUE de la Moselle et collège de Delme, « Villages lorrains du pays de Delme », in « Journées d'études mosellanes, XIX , Actes de Delme, 17 et 18 octobre 1998 », *Les Cahiers Lorrains*, N°3 , Septembre 1999, pp 250-370 : partie 1, pp. 251-258.
L'analyse de l'habitat rural du pays de Delme indique la conformité avec le modèle lorrain classique avec la distinction entre maison de manouvrier et maison de laboureur. Des exemples de reconstruction après destructions par faits de guerre montrent une certaine fidélité au modèle traditionnel dans les années 1920, mais une rupture dans les années 1950. Les habitations sont bâties dans l'esprit des pavillons urbains au centre des villages tandis que les parties consacrées à l'exploitation sont reléguées en périphérie des localités. (C.V.)

Diversité et spécificités de l'espace urbanisé

HIRSCHFELD Georges, « L'Amthaus ou la maison du bailli dans le Quartier du Château », *Annuaire de la Société d'Histoire du Val de Villé*, N°24, (Imprimerie Gyss, Obernai), 2°trimestre, 1999; pp 64-85.
Outre son intérêt pour la connaissance du vieux Châtenois, l'article livre un inventaire après décès de 1621. Très complet, le document est enrichi de rajouts jusqu'en 1628. Le chercheur aura plaisir à prendre connaissance du plan de la demeure d'un notable au début du 17e siècle et de son mobilier. (J-C.D.).

BOUVET Mireille-Bénédicte, « Esquisse d'une histoire de l'architecture thermale à Plombières-les-Bains » in « L'eau en Lorraine », *Le Pays lorrain*, mars 2006, 126 pages, pp. 107-114.
Plombières est l'une des rares stations thermales françaises dont les installations offrent une palette architecturale presque continue de l'Antiquité gallo-romaine au 20e siècle. Les différents bains sont décrits en tenant compte des multiples transformations qui les ont affectés. Jusqu'alors simple village, Plombières acquiert la physionomie d'une véritable petite ville lorsque sont entrepris des travaux urbanistiques au 18e siècle. Cette localité fait l'objet d'un passage important dans le « Traité des eaux minérales » de Dom Calmet en 1748. Le Second Empire voit l'apogée de la station connue par l'entrevue diplomatique entre Napoléon III et le ministre piémontais Cavour. Le début du 20e siècle est marqué par une crise enrayée seulement à partir des années 1930 où des travaux de modernisation ont donné une nouvelle impulsion. (C.V.)

LEROUGE Renée, « Architecture et urbanisme de la ville d'hiver d'Arcachon : les villes de 1863 à nos jours », *Revue Archéologique de Bordeaux*, Tome LXXXIII, année 1992, pp 175-186.
Emile Pereire, en collaboration avec les médecins locaux, lance le projet d'un sanatorium « ville d'hiver » au sud de la ville basse d'Arcachon. Le lieu reconnu pour son climat spécifique attire déjà une population estivale croissante. Les villas sont à priori destinées aux malades tuberculeux. Outre les nombreuses pensions de familles, cette clientèle peut louer une villa, au gré des fortunes, meublée ou vide, avec ou sans domestiques. Ces villas du second Empire sont remarquables par la variété de leur matériau et l'utilisation intensive des bois découpés pour la décoration des balcons et des rives de toit. Le confort est fruste : ni salle de bains, ni chauffage au gaz. Il faut attendre 1900, pour recenser quelques villas équipées d'une salle de bains. Toutefois, le lieu est connu des Anglais, Espagnols, Polonais, Belges ou Russes. De 1865 à 1914, il devient un lieu de rencontre des célébrités. Les constructions se sont adaptées à cette clientèle cosmopolite, elles suivent aussi la mode orientaliste, provenant des conquêtes coloniales et de la vague de tourisme et de la passion des voyages. Au début du siècle, la simplicité des structures s'impose : les constructions traditionnelles des Landes et du Pays basque sont prises désormais comme modèle. De 1915 à 1939, la vocation médicale recule indéniablement au profit du tourisme balnéaire. A partir de 1975, les cinq-cent soixante vieilles villas acquises par de nouveaux propriétaires se transforment en résidences permanentes. Mais la ville d'hiver a su préserver une sorte de cachet spécifique de ses origines, celui de la cinquantaine de villas construites dans les années 1863-65 (G.A.).

VITOUX Marie-Claire, GUTHMANN Frédéric, « Le logement ouvrier à Mulhouse », *Annuaire historique de Mulhouse*, tome 12, 2001 ; pp 79-88.
Mulhouse a connu un développement industriel et démographique vigoureux depuis 1746. Sa population est passée de 8000 habitants en 1782 à 105 000 en 1914. Au début de la période considérée, le centre historique de la ville est très exigu et les faubourgs clairsemés. Les classes bourgeoises mettent la main sur les biens fonciers disponibles. Les ouvriers logent soit dans les taudis des maisons médiévales aux loyers élevés soit dans les faubourgs et villages des environs, au prix de déplacements quotidiens. Les premiers lotissements pour ouvriers sont construits à partir de 1805 dans le futur faubourg de Bâle. L'expansion urbaine se fait d'abord sur le mode radicellaire ; puis, à partir des années 1830, en tâche d'huile autour des centres manufacturiers. La pression démographique motive la construction dans les zones inondables. Après la révolution de 1848, les rapports d'inspection des logements sont accablants. Une loi sur les logements insalubres est promulguée en 1850. Des manufacturiers philanthropes remettent en chantier des logements bon marché conformes aux normes sanitaires de l'époque. C'est le temps des logements sociaux proprement dits, destinés à soustraire le marché du logement de la seule logique de la spéculation. Les constructions de la SOMCO permettent l'accroissement démographique de la ville. Fin dix-neuvième siècle, c'est l'immeuble type « trois niveaux + comble » qui domine et perdure jusque dans les années 1970 dans les quartiers ouvriers. Les patrons d'entreprise (Koechlin, Dollfus-Mieg) sont très actifs dans ce domaine du logement social, relayés ensuite par la municipalité elle-même. L'influence de la politique allemande en matière de logement et d'urbanisme a marqué aussi durablement le paysage immobilier de Mulhouse. (C.V.)

MOHN Claudia, « Bauarchäologie an einem Objekt der klassischen Moderne : das Doppelhaus Le Corbusier / Pierre Jeanneret in der Weißenhofsiedlung in Stuttgart », *Archäologische Ausgrabungen in Baden-Wurttemberg* 2003, Theiss, Stuttgart, 2004, p. 250-254.
Cet article porte sur la maison double bâtie par les architectes Le Corbusier et Pierre Jeanneret dans le quartier de Weißenhof à Stuttgart. Ce bâtiment a été construit en 1927 par l'exposition du Werkbund sur l'architecture nouvelle. De vives critiques et des réactions polémiques ont accueilli cette exposition. Dès 1933, une volonté se fait jour pour raser le quartier. Paradoxalement, la guerre sauve le quartier. Néanmoins quelques réalisations sont détruites par des bombes en 1943. La guerre terminée, on veut toujours détruire en 1950 ce qui subsiste. Le classement « monument historique » intervient en 1958, mais des dommages et des modifications ont changé quelque peu l'aspect de ces bâtisses. Au milieu des années 1980, une restauration est entreprise, mais des concessions sont faites à la vie actuelle. Voici pour le contexte historique.
La maison double de Le Corbusier doit devenir un centre d'information. La Fondation Wüstenrot mécène le chantier. Toutefois retrouver l'état d'origine n'est pas évident, malgré la consultation des archives, tout un travail de constat de l'existant, des essais de restaurations, des tests physiques de l'architecture.
On peut s'étonner de savoir si peu de choses sur l'état primitif. En fait, le chantier fut rapide : trois mois. En outre, Le Corbusier travaillait au projet du Palais de la Société des Nations pour Genève et il abandonna la conception des détails à un jeune architecte suisse de son agence. De surcroît, des modifications sont intervenues dès 1932-1933 dans le cadre de la densification de l'habitat. On a alors laissé de côté des aspects essentiels de l'architecture corbuséenne. Par exemple, tous les meubles intégrés de l'étage ont été éliminés ; le caractère transformable du plan a fait place à des cloisons fixes. Le toit-terrasse fut transformé en étage d'habitation tandis que la construction d'une cave a supprimé la terrasse ouverte du rez-de-chaussée.
Certes un certain nombre de ces transformations a été éliminé en 1984-1985 le toit-terrasse a été rendu à son état premier ; on a réintroduit aussi le rythme d'origine des fenêtres. Toutefois on perdait alors le badigeon d'origine. Des recherches de type archéologique sont menées pour retrouver le plus d'indices possibles, recherches qui vont s'étendre au jardin. Ces méthodes d'investigations fines tentent de pallier la contradiction qui émane des plans… (D.G.)

GRISON Bernard, « Les Castors de Saint-Charles à Haucourt », *Le Pays Haut*, N°3, avril 1997, pp.75-79, cartes.
Relation de « l'opération Castors » dans le bassin de Longwy qui a contribué dans les années 50, à la création des premières H.L.M., mais aussi, et surtout, à l'accession à la propriété (maisons individuelles construites par les ouvriers eux-même). A rapprocher de l'expérience du même nom ayant donné naissance au quartier des Castors à Saint-Dié. (J-C F.)

Le patrimoine : d'incessantes recherches en combats pour le faire reconnaître et préserver

COMBEAU A., TAILLARD C. , *Les Tables de portes de Ban-de-Laveline*, Publication de l' ASCB de Ban-de-Laveline, mars 2006.
Ce petit fascicule recense 56 fermes anciennes des différents hameaux composant la commune de Ban-de-Laveline. Sont analysés principalement les tables et linteaux de porte de la partie habitation. On y relève des inscriptions latines et françaises qui sont autant d'invocations de Dieu.
L'orthographe de ces inscriptions datant de la période révolutionnaire à la fin de la Restauration est souvent savoureuse. Phrases inachevées, abréviations parfois énigmatiques sont fréquentes. Les auteurs ont poussé leurs investigations pour retrouver les bâtisseurs de ces fermes et rendre à celles-ci la vie de leurs origines. Ainsi défile toute une population avec sa filiation, ses nombreux enfants décédées en bas-âge, les mères mortes en couches, les remariages. La fortune de ces familles est évoquée par les biens qu'elles possédaient, leur base d'imposition. Le point est également fait à partir du cadastre de 1825.
Ce remarquable fascicule est non seulement une invitation à la découverte « sur le terrain » de ces bâtisses d'autrefois mais aussi à une rencontre avec leurs occupants de l'époque, avec leurs joies et leurs peines. (D.G.)

DUVAL Roger, « L'hôtel particulier de Jean Huguet ou la maison dite des Goncourt à Neufchâteau », *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*, nouvelle série, N°8, années 1990-1994 ; pp 29-36.
L'Hôtel Huguet, sis place Jeanne d'Arc, n°2, a été construit en 1700. Si les frères Goncourt y ont fait quelques séjours, c'est chez leur oncle qu'ils allaient, Pierre-Antoine-Victor Huot de Goncourt, député des Vosges à l'Assemblée nationale constituante de 1848, puis à l'Assemblée législative de 1849 à 1852, décédé en 1857. Le bâtiment présente un intérêt architectural dans la partie du bâtiment sur cour appelée le « Petit Théâtre ». (C.V.)

DUMENIL Georges, « Un domaine vosgien pendant la Révolution : Failloux », *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*, nouvelle série, N°7, 1989 ; pp 75-82.
Notice sur ce château dont on connaît peu de choses. Situé près d'Epinal, dans le secteur de la Tranchée de Docelles, le bâtiment date du début du 18e siècle et est fermé d'une grille de ferronnerie attribuée sans preuve à Jean Lamour. Deux fermes, La Grande Failloux et la Petite Failloux datent probablement de la fin du 17e siècle. (C.V.)

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Gérard Grau, diplômé en Sciences politiques Paris, directeur commercial retraité. *Ses centres d'intérêts portent sur l'antiquité celtique et gallo-romaine de la région, en particulier aux voies antiques.*

Marie Hélène Saint-Dizier, docteur ès Sciences Pharmaceutiques, enseigne la toxicologie à l'Université Henri Poincaré Nancy 1. *Etudie l'histoire du secteur de Rambervillers-Baccarat, principalement celle de l'ancien ban de Nossoncourt.*

Jean-Claude Fombaron, instituteur, président de la Société Philomatique Vosgienne. *Spécialiste de l'histoire populaire du 19e siècle et du début du 20e siècle, il étudie particulièrement la période 1870 - 1918 (frontière franco-allemande de 1871, contrebande, aspects inédits de la Grande Guerre dans l'Est...). En tant qu'auteur, il collabore à de nombreuses revues d'histoire régionale. Il est aussi président du Cercle Cartophile vosgien et d'une radio locale.*

René Revert, membre du bureau de la Société Philomatique Vosgienne. *Il mène des recherches sur la production des anciennes faïenceries de l'Est de la France. Il a mis au point une méthode comparative qui permet d'attribuer une origine à certains produits céramiques, jusqu'à présent non identifiés.*

Hervé Antoine, membre du bureau de la Société Philomatique Vosgienne. *Après des études d'ingénieur-chimiste (ENSCMu,1989), il étudie le patrimoine des Vosges et s'applique à définir l'identité des populations montagnardes.*

Yann Prouillet, co-directeur de la commission *Temps de guerre* de la Société Philomatique Vosgienne. *Spécialiste de la Première guerre mondiale, il étudie particulièrement la production littéraire s'y rapportant.*

Jean-Yves Henry, ingénieur d'étude au Service Régional de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel, président de l'association "Le Haut-Fer" à Mandray. Après avoir enseigné au lycée G. Baumont, il est depuis trois ans détaché auprès du ministère de la Culture et de la Communication où il a fait son métier de sa passion pour l'architecture rurale.

Daniel Grandidier, conservateur en chef du Patrimoine, directeur du Musée Pierre Noël de Saint-Dié-des-Vosges. Titulaire d'une maîtrise d'allemand et d'un DEA d'histoire de l'art. *Ses recherches portent sur les expressions artistiques de la Déodatie. Passionné par l'architecture, il a travaillé bénévolement pour le Service régional de l'Inventaire de Lorraine et publié une étude importante sur l'ensemble cathédral de Saint-Dié-des-Vosges dans le bulletin de la Société Philomatique vosgienne.*

Thierry Choserot, omnipraticien, docteur en médecine, secrétaire de la Société Philomatique Vosgienne. *Ses centres d'intérêts portent sur la préhistoire, la protohistoire, l'histoire, la numismatique dans la vallée de la haute Meurthe.*

André Combeau *:* Retraité de l'Éducation Nationale - Responsable du groupe « Histoire locale » de l'A.S.C.B. de Ban de Laveline. *Sujet d'intérêt : l'évolution de la population et du milieu au 18 et 19e siècles.*

Claude Taillard *:* Retraité. Ébéniste de formation - Directeur du C.A.T. de Saint Dié (1978-1994). Membre de la section « Histoire locale » de L'A.S.C.B. de Ban de Laveline.

Jean-Claude Diedler, professeur au lycée de Bruyères, paléographe. *Docteur en histoire sociale, ses recherches portent sur la mentalité des anciennes populations rurales en Lorraine du 15e au 17e siècles.*

Francine Jorey, professeur d'espagnol à la retraite, membre de la Société Philomatique Vosgienne. *Elle participe aux travaux du comité de lecture des revues.*

Claude Viry, professeur-documentaliste, membre du comité de rédaction de la revue *Inter-CDI. Licencié en histoire, ses centres d'intérêt sont l'archéologie, l'histoire des civilisations anciennes et médiévales et la géographie humaine. Il a participé à des chantiers de fouilles.*

Si vous souhaitez contacter l'un de ces auteurs, écrivez à la Société Philomatique Vosgienne.
Toute proposition de collaboration est à adresser à la rédaction.

Ce numéro de Mémoire des Vosges
a été publié avec le soutien du
Conseil Régional de Lorraine

Le prochain numéro de *Mémoire des Vosges* (*numéro 15)*
sera un numéro dont la thématique portera sur le voyage

Ce numéro de *Mémoire des Vosges* a été tiré à 600 exemplaires
Achevé d'imprimer en avril 2007
Imprimerie Kruch, 88110 Raon-l'Etape

Dépôt légal 2éme trimestre 2007

ISSN 1626-5238

BELLICCVS SVRBVRO : DE L'ÉNIGME À LA SUPERCHERIE
Petit résumé d'une dérive iconographique — *Gérard Grau* — **5**

LE REPEUPLEMENT DE LA PRÉVÔTÉ DE RAMBERVILLERS ET L'HABITATION CHAMPÊTRE AUX 17e ET 18e SIÈCLES
Ebauche d'un code de la construction sécurisée — *Marie-Hélène Saint-Dizier* — **11**

LA COMMUNAUTÉ DE NOMPATELIZE SOUS LES DÉBUTS DE LA RÉPUBLIQUE (1793-1794) — *Jean-Claude Fombaron* — **21**

TROIS ASSIETTES DE RAMBERVILLERS CONTEMPORAINES DE LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE (1830)
René Revert, Michel Martin — **25**

TROIS MOULINS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ, VESTIGES DU SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE DU 19e SIÈCLE
René Revert — **27**

DIMANCHE DANS UNE FERME DU SPITZEMBERG — *Hervé Antoine* — **31**

QUELQUES HAMEAUX MORTS POUR LA FRANCE BAN-DE-SAPT 1914-1918 — *Yann Prouillet* — **37**

L'ARCHITECTURE RURALE DE LA PREMIÈRE RECONSTRUCTION DANS LE CANTON DE PROVENCHÈRES-SUR-FAVE
Yean-Yves Henry — **43**

LES FERMES À L'EST DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES ET LEURS DÉCORS
Circulez, y a tout à voir ! — *Daniel Grandidier* — **51**

VILLAGES DE LA RÉGION DE BAN-DE-LAVELINE
Un itinéraire entre ruralité et beauté — *Thierry Choserot d'après André Combeau et Claude Taillard* — **55**

PALÉOGRAPHIE : LA RECOLONISATION DES BOIS DE MORTAGNE AU 16e SIÈCLE
Naissance du village de Mortagne — *Marie-Hélène Saint-Dizier* — **65**

ISSN 1626-5238